

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 28 août 2013 à 19 h.30
Openbare zitting van woensdag 28 augustus 2013 te 19 uur 30

M. Le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

Question d'actualité de Monsieur Dirk De Block, Conseiller communal, concernant la fermeture d'un call center à Molenbeek-Saint-Jean. Actualiteitsvraag van de Heer Dirk De Block, Gemeenteraadslid, betreffende de sluiting van een call center te Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Monsieur De Block, nous allons écouter votre question d'actualité dans un instant, mais l'ordre du jour indique que cette séance débute par un point traité à huis clos. Or, je vois que des personnes ne semblent pas avoir été averties de ce changement puisqu'elles attendent à l'extérieur de la salle. Je demande dès lors à Monsieur l'Huissier de les prévenir que, contrairement à ce qui est prévu, nous commençons par une question d'actualité. Ces personnes sont évidemment invitées à se joindre à nous. Je suspendrai ensuite la séance publique pour nous permettre de traiter le point prévu en huis clos.

La parole est à Madame Piquard

Mme Piquard :

Le quorum est-il atteint ?

M. le Président :

Oui, nous sommes en nombre.

Mme Piquard :

Merci.

M. de Voorzitter :

Mijnheer De Block, u hebt het woord.

M. De Block :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma question peut, je crois, vraiment être qualifiée « d'actualité » puisque, pas plus tard qu'hier, une action a été menée par les travailleurs du call center molenbeekois *Teleperformance*, une entreprise que vous connaissez tous puisqu'elle est hébergée dans les locaux du Centre d'Entreprises qui fonctionne tout près de la chaussée de Gand.

Je pense que cela fait au moins six mois que des rumeurs courent au sujet de ce call center. Dès les mois de mars, on parlait en effet de 60 à 70 emplois qui risquaient d'y être supprimés. Même si rien n'est officiel actuellement, il est clair que les indications que nous avons à ce sujet sont particulièrement graves et inquiétantes.

Je voudrais dès lors demander aux membres de la majorité et plus particulièrement à l'Echevin en charge de l'Emploi, ce que la Commune a entrepris depuis les premiers signes de malaise relevés en mars au sein de cette entreprise, pour prendre en main ce dossier, pour agir de façon proactive... Une entreprise molenbeekoise qui emploie 70 personnes et qui risque de fermer, ce n'est en effet pas rien. Lorsqu'on connaît le taux de chômage qui touche la Commune, ce n'est vraiment pas le moment de voir autant d'emplois passer à la trappe. Je crois d'ailleurs que, sur l'ensemble du territoire de Molenbeek-Saint-Jean, il y a peu d'entreprises qui comptent autant de travailleurs. C'est pourquoi je pense que la majorité a tout intérêt à prendre cela sérieusement en main.

Je souhaite donc savoir si cette entreprise a obtenu, d'une façon ou d'une autre, un soutien de la part de la Commune et cela, quelle que soit la nature de celui-ci.

J'ai aussi des questions précises sur ce que la Commune compte faire dans un futur proche dans le cadre de ce problème. L'entreprise a deux clients importants, *ENI* et *Mobistar*, *Mobistar* que l'on connaît tous puisque les Communes, entre autres via *Irisnet*, ont des contrats avec cet opérateur. Je voudrais donc savoir si la Commune est prête « à se mouiller » et à interpeller les autorités concernées pour intervenir auprès des responsables de *Mobistar*, puisque ceux-ci ont dit qu'ils ne souhaitaient pas que ce call center soit déplacé.

Je pense que nous avons quelques leviers entre nos mains pour intervenir en tant que Commune. Je voudrais savoir si le Collège compte intervenir auprès des clients importants pour « peser » sur ce dossier et user de son autorité. La Commune pourrait aussi, comme cela se fait parfois pour certains dossiers où il est question de sauver de l'emploi, tenir un rôle de médiateur entre les partenaires concernés.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai oublié une chose. Je voudrais aussi remercier les travailleurs qui sont présents ce soir...

M. le Président :

Non, Monsieur De Block... On ne s'adresse pas à la salle !

La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur De Block, de vous occuper des travailleurs de *Teleperformance*.

Toutefois, avant de répondre à votre question portant sur ce qui a été initié par certains services qui dépendent de la Commune comme la Mission Locale, je voudrais vous demander de ne pas faire de récupération politique par rapport à un dossier tel que celui-ci. J'ai en effet pris connaissance, via les réseaux sociaux, de certaines de vos positions sur le

sujet. Vous faites parfois clairement sous-entendre que les seuls qui sont aptes à sauver cette entreprise sont les responsables communaux... Cela n'est évidemment pas du tout exact.

Vous savez que le problème des délocalisations est une question qui est particulièrement préoccupante. Cela ne touche pas seulement Molenbeek-Saint-Jean mais toutes les Communes du Royaume et s'il y a une initiative qui peut être prise, sachant qu'il y a un cadre juridique qui est malheureusement défini par l'Europe, c'est au niveau fédéral qu'elle doit l'être.

Cela ne veut évidemment pas dire qu'au sein du Collège, cela ne nous préoccupe pas... Qu'une entreprise fonctionnant sur le territoire communal puisse, d'un coup de baguette magique, être délocalisée, laissant sur le carreau des dizaines de travailleurs, est naturellement quelque chose d'extrêmement préoccupant.

Même si notre marge de manœuvre est malheureusement très limitée par rapport à un cas comme celui-ci, nous avons néanmoins pris nos responsabilités. Ainsi, nous avons mandaté la Mission Locale afin qu'elle prenne contact avec la direction du call center pour voir comment, en cas de fermeture, on pourrait accompagner les travailleurs molenbeekois dans leur recherche d'un nouvel emploi. A part cette approche-là, à part cette initiative-là, vous comprendrez que notre marge de manœuvre est relativement limitée par rapport à une direction qui n'est même pas établie en Belgique mais au Pays-Bas !

En ce qui concerne votre proposition d'effectuer éventuellement des démarches auprès de clients du call center tels que *Mobistar*, notre Commune est effectivement liée à cet opérateur mais elle l'est par le biais de la Région bruxelloise. Vous l'avez d'ailleurs souligné. Il serait donc intéressant d'interpeller la Région à ce sujet et je suis évidemment prêt à le faire. Il faut voir aussi comment on pourrait essayer d'influer sur la décision d'une direction qui, je le répète, ne se trouve même pas en Belgique mais aux Pays-Bas.

C'est à peu près tout ce que je peux vous dire aujourd'hui. Il y a des initiatives qui ont été prises par le biais des responsables de la Mission Locale. Ceux-ci ont pris contact avec la direction du call center cette semaine. Je crois d'ailleurs que des envois de mails ont encore été effectués aujourd'hui même. Sachez toutefois qu'il n'y a pas encore eu de réponse ni de réaction de la part de la direction de *Teleperformance*. Cela m'a encore été confirmé par les travailleurs lorsque je suis arrivé ce soir à cette réunion du Conseil. Les responsables semblent être aux abonnés absents pour l'instant...

Tout ceci ne nous empêche pas de demeurer extrêmement attentifs à l'évolution de la situation, mais en étant très clairs et en ne mentant pas aux travailleurs : la marge de manœuvre de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, aussi bien au niveau du Collège que des associations para-communales qui s'occupent de l'emploi, est extrêmement limitée, voire inexistante.

Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais essayer d'être bref. Si je comprends bien les choses, depuis le mois de mars, il n'y a pas eu d'initiatives qui ont été prises par la Commune pour éviter qu'on en arrive là.

Je vais vous demander à présent de me répondre par oui ou par non, ce sera suffisant : je voudrais savoir si vous vous engagez –ici, devant le Conseil communal et devant les travailleurs- à prendre contact avec les représentants de *Irisnet* et à nous dire ce que vous allez exactement leur demander.

Enfin, même si je sais que vous allez répondre que ce sont des pouvoirs supérieurs qui décident et que la Commune est impuissante, je voudrais savoir si, en tant qu'Echevin de l'Emploi, vous allez vous déplacer, si nécessaire, jusqu'aux infrastructures abritant l'entreprise pour montrer que vous prenez réellement le dossier à bras-le-corps et que vous ne le considérez pas seulement de loin...

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est redonnée à Monsieur El Khannouss pour une dernière réponse.

M. L'Echevin El Khannouss :

Monsieur De Block, de grâce, je voudrais vous demander de ne pas verser dans le simplisme. Il ne s'agit pas de refuser de sauver cette entreprise mais nous n'avons pas les moyens juridiques, les moyens légaux pour le faire...

M. De Block :

Mais je vous ai demandé de répondre simplement par oui ou par non !...

M. L'Echevin El Khannouss :

Monsieur De Block, j'ai bien entendu ce que vous me demandiez... Mais, excusez-moi, c'est d'un simplisme ridicule ! Je ne sais évidemment pas vous répondre par oui ou par non... C'est un dossier très compliqué pour lequel la marge de manœuvre de la Commune est égale à zéro. Donc, je ne sais pas vous répondre par oui ou par non ! C'est beaucoup plus compliqué que cela.

C'est pour cela que je n'ai pas envie non plus de commencer à jouer dans une démarche qui relève un peu de la récupération politique, même si je comprends votre préoccupation qui est légitime. Je partage d'ailleurs cette préoccupation et nous sommes tous ici, autant que nous sommes, préoccupés par le sort d'une entreprise qui se trouve sur le territoire de la Commune et qui risque de fermer... Nous sommes tous préoccupés par les emplois des travailleurs et nous sommes évidemment, tous, très sensibles à cette question ! Mais je répète une nouvelle fois que notre marge de manœuvre est très limitée.

Par contre, en ce qui concerne la deuxième partie de votre question, il est bien évident que nous allons prendre contact avec la Région... Mais en connaissant malheureusement déjà la réponse. Je sais fort bien que la marge de manœuvre des responsables régionaux est, elle-aussi, limitée. Des entreprises telles que *Teleperformance* sont des entreprises privées qui s'inscrivent dans un cadre de droit européen et même si les démarches qu'elles effectuent sont condamnables d'un point de vue moral, elles sont néanmoins tout à fait légales... La loi, aujourd'hui, le leur permet.

Quant à votre troisième question, je vais vous demander de me la reposer car je l'ai mal notée...

M. De Block :

Monsieur le Président, j'aimerais que vous interveniez pour obliger les échevins à se positionner et à répondre aux questions ! J'ai envoyé mes questions par e-mail ce matin à 10 heures. Un oui ou un non me suffirait comme réponse...

M. le Président :

Il me semble que l'Echevin vous a répondu...

M. De Block :

Je ne demande pas de grandes explications. Je demande clairement si, oui ou non, la Commune va prendre contact avec *Irisnet*. Je demande clairement si, oui ou non, les responsables communaux vont accompagner les travailleurs ou la délégation syndicale dans leurs différentes démarches...

M. L'Echevin El Khannouss :

Eh bien oui ! Si l'on est prêt à m'accueillir au sein de l'entreprise pour rendre visite à ses responsables, je suis -évidemment- disponible ! Et si les travailleurs souhaitent que je les rejoigne sur leur lieu de travail pour que je puisse rencontrer la direction, pour que je puisse les soutenir dans leurs démarches –eux ou leur délégation syndicale-, il est bien évident que je suis partant ! Cela va de soi... Vous vous attendiez peut-être à ce que je dise non ?...

Cela étant dit, de grâce, Monsieur De Block, ne versons pas dans le simplisme. C'est cela que je veux vous dire. C'est tout.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

Mesdames et Messieurs, nous passons au point 1 de l'Ordre du jour. Ce point, je le rappelle, sera traité à huis clos puisqu'une personne doit être entendue.

Je suspends la séance pendant quelques instants afin de donner le temps au public de quitter la salle.

Suspension de la séance publique.
Onderbreking van de openbare zitting.

1. HUIS-CLOS - Evaluation d'un directeur stagiaire en fin de deuxième année de stage - Enseignement communal fondamental francophone.
MET GESLOTEN DEUREN - Evaluatie van een directeur in stage na het tweede jaar - Gemeentelijk franstalig onderwijs.

*Reprise de la séance publique.
Herneming van de openbare zitting.*

2. Service de l'Imprimerie - Horaire de travail. Dienst Drukkerij - Uurrooster.

M. le Président :

Le service communal de l'Imprimerie étant transféré dans un bâtiment de la rue des Quatre Vents qui ne dispose pas de pointeuse, nous vous proposons d'approuver l'instauration d'un horaire fixe pour les employés affectés à ce service.

Cet horaire est fixé comme suit :

- de 07 h.30 à 12 h.00
- de 12 h.30 à 15 h.30

Approuvé ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

3. Adhésion de Madame l'Echevine de la Jeunesse Sarah Turine à l'asbl Atout Projet. Toetreding van Mevrouw Sarah Turine, Schepen van Jeugd, tot de vzw 'Atout Projet'.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai effectué une petite recherche sur l'association « Atout Projet ». Sur son site, on présente les Echevins des 19 communes comme en étant membres.

En plus de connaître la nature de cette adhésion, ma question porte sur les projets concrets que la Commune va soutenir et si des subventions vont être alloués à cette association ? Bref, je souhaiterais obtenir davantage de précisions sur ce que cette collaboration va apporter.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai évidemment aucune objection vis-à-vis de cette adhésion,. Comment pourrait-on en effet trouver un souci à voir notre Echevine de la Jeunesse adhérer à une ASBL qui

regroupe, entre autres, les Echevins de la Jeunesse des 18 autres Communes bruxelloises dans le but d'assurer une meilleure cohésion ? Ceci étant, il faudrait peut-être nous apporter quelques éclaircissements et c'est en cela que les réponses qui seront données à Madame Tahar seront intéressantes.

Pour le reste, il y a quand même en parallèle plusieurs initiatives –que ce soit au niveau de la Région ou de la COCOF- pour éviter le cumul des mandats. Je souhaite donc attirer votre attention sur le fait que plusieurs initiatives sont en cours, à l'échelon de chaque niveau de pouvoir, pour éviter le cumul de plus de trois mandats. Cela ne vous aura sans doute pas échappé et c'est pourquoi je souhaite que l'on fasse, ensemble, le point là-dessus, dans un souci de cohérence et de bonne gouvernance, d'autant que d'autres attributions de mandats ont déjà été votées ici, au Conseil communal, entre autres au niveau des Intercommunales.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito.

La parole est à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Il s'agit ici d'une fonction quelque peu *dérivée* de tout Echevin de la Jeunesse de la Région bruxelloise puisque « Atout Projet » est une association qui regroupe les Echevins de la Jeunesse des 19 Communes. Au départ, elle a d'ailleurs été créée par les Echevins de la Jeunesse pour, précisément, créer des liens entre les Communes. C'est en cela qu'il s'agit d'une ASBL dont la vocation est particulièrement intéressante, puisqu'elle permet de créer des dynamiques intercommunales entre les projets ayant trait à la jeunesse.

De plus, cette ASBL a surtout pour mission première de mettre à disposition des Communes, moyennant un montant tout à fait intéressant de 2.500 euros, une personne appelée à travailler, avec toute une série de conditions, dans une structure qui s'occupe de jeunes.

Il est évidemment primordial pour nous de faire partie de l'ASBL et il a été proposé que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean intègre le Conseil d'administration de l'Association, ce qui n'était pas le cas avant, me semble-t-il... Je crois que nous étions présents dans les Assemblées Générales, mais je ne pense pas que nous étions dans le Conseil d'administration... Je me trompe ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, on était présent.

Mme l'Echevine Turine :

Nous étions présents dans le Conseil d'administration ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Tout à fait...

Mme l'Echevine Turine :

Ah bon !...

En tout cas, il a été demandé que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean qui n'est quand même pas une *petite* Commune au sein de la Région bruxelloise, fasse partie du Conseil d'administration et, avec les responsables du service Jeunesse, on a trouvé intéressant d'être partie prenante de cette ASBL.

L'idée est d'entrer un projet en 2014 pour pouvoir, dès ce moment, avoir à disposition une personne qui serait engagée au service de certaines associations pour travailler sur des projets destinés à la jeunesse. Notez que ce projet-là doit encore être étudié et élaboré... Pour l'heure, on en est à la première étape.

M. le Président :

Merci, Madame Turine.

Il n'y a plus de commentaires ?

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

4. Octroi d'un subside exceptionnel à la 99ème Unité Mettewie - Les Scouts - Bruxelles Horizon.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan 99ème Unité Mettewie - Les Scouts – Bruxelles Horizon.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

A-t-on prévu de demander aux associations de justifier –via une simple copie des factures- la dépense du montant qui est accordé ?

M. le Président :

La parole est à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Les associations doivent évidemment garder les justificatifs à la disposition de l'Administration...

Mais je ne comprends pas bien le sens de votre question...

M. De Block :

Pourtant, c'est une question qui est déjà revenue plusieurs fois...

Mme l'Echevine Turine :

Oui, notamment via Madame Tahar, si mes souvenirs sont exacts...

M. De Block :

Exactement et elle a également été posée lors de la présentation des projets de la majorité. Je demande donc si, oui ou non, les associations doivent fournir des copies de factures correspondant au montant des subsides qui leur sont octroyés. Tout ceci, bien sûr, dans un souci de transparence... Je pense que cela n'entraîne pas de grandes complications administratives et on saura à quoi les subventions ont été affectées.

M. le Président :

Madame Turine va vous répondre dans un instant.

Auparavant, nous écoutons Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je souhaite rappeler qu'on avait promis de nous présenter un règlement en la matière. Tant qu'à faire, puisque nous sommes des Conseillers communaux censés travailler dans l'intérêt de cette Commune, je trouve que la mise sur pied d'une Commission ne serait pas inutile, une Commission au sein de laquelle on pourrait travailler ensemble pour au moins avoir l'occasion de suivre cela de près...

Mme l'Echevine Turine :

Comme vous l'aurez constaté pendant l'été, le règlement n'a pas encore été modifié en ce qui concerne le mode d'attribution des subsides. Il a été demandé aux services de se réunir pour travailler là-dessus, mais ils n'en sont pour l'instant qu'au tout début de ce travail qui, croyez-moi, est particulièrement important. Cela prendra donc encore un petit peu de temps avant que nous puissions venir vers vous avec ce nouveau règlement sur le mode d'attribution des subsides.

Pour répondre à présent à Monsieur De Block, je peux vous assurer qu'au niveau du service Jeunesse en tout cas –puisque c'est le service dont je m'occupe-, il y a un suivi très sérieux qui est réalisé auprès de toutes les associations qui sollicitent des subsides. C'est le cas surtout pour les subsides exceptionnels destinés à des projets particuliers.

Il y a actuellement toute une série de demandes d'informations, toute une série de dialogues qui sont menés avec les associations qui souhaitent bénéficier d'un subside, non seulement pour nous convaincre du bien-fondé des demandes mais aussi pour nous assurer que l'événement pour lequel la subvention est sollicitée aura bien lieu... Dans le plupart des cas, soit un membre du personnel du service Jeunesse, soit moi-même en tant qu'Echevine, allons vérifier le déroulement des activités organisées grâce à ces subsides...

Il est donc vrai qu'on ne demande pas systématiquement d'avoir accès aux pièces justificatives mais les responsables de chaque association savent qu'ils doivent nous les garder à disposition si on souhaite les vérifier. Ceci étant, à ce niveau-là, c'est plutôt le service des Finances, c'est plutôt le Receveur communal qui estime s'il faut, oui ou non, demander des preuves... Mais je répète que nous ne demandons pas systématiquement qu'on nous envoie toutes les pièces du dossier.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

On n'a pas répondu à la question que j'ai posée tout à l'heure au sujet de la création d'une Commission. Je comprends bien le travail que vous voulez effectuer au niveau de la jeunesse et je ne le conteste en aucun cas. Toutefois, toutes les associations communales qui ont un rapport avec la jeunesse ont des objectifs divers et variés... Les unes ont des vocations culturelles, les autres sportives. Certaines aussi ont des objectifs qui concernent la santé et il ne serait pas inintéressant qu'une Commission travaille et s'attelle, non pas à l'élaboration d'un seul règlement, mais de plusieurs règlements...

Mme l'Echevine Turine :

Tout à fait d'accord et c'est bien ce que je disais... Il y a effectivement pas mal de services qui ont la capacité d'attribuer des subsides à des associations, mais chacune d'entre elles, comme vous l'avez dit, poursuit un objectif particulier. Vous comprendrez donc que ce n'est pas une mince affaire que d'arriver à mettre sur pied un règlement qui soit général et cohérent pour l'ensemble des services.

La première étape est donc de permettre aux services de se réunir pour émettre une série de remarques afin d'améliorer le règlement actuel. Une fois que les services auront fait ce travail, il est bien entendu qu'on pourra vous présenter cela en Sections Réunies. Cela me paraît évident.

Mme Piquard :

En Sections Réunies ou en Commission de travail...

Mme l'Echevine Turine :

Oui, en Commission de travail, si vous préférez appeler cela comme ça.

Mme Piquard :

D'accord.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik wou zeggen ter informatie aan Mevrouw Piquard, waarvan ik gelezen heb deze morgen in hun interpellatie dat ze in de zomer met haar hond terug gaat wandelen, dat ik hun interpellatie heb ingediend voor wat betreft het reglement in verband met de subsidies.

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Pouvons-nous approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

5. C.P.A.S. - Budget 2013 - Modifications budgétaires n° 1.

O.C.M.W. - Begroting 2013 - Begrotingswijzigingen nr 1.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Vandenhove

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Je vais essayer d'être le plus clair possible, parce que tout cela est assez technique. La dernière fois, je vous ai présenté les comptes 2012 du CPAS. La modification budgétaire dont il est question ici est un acte technique qui est obligatoire pour permettre d'équilibrer les comptes.

Le mali du CPAS était donc de 300.000 euros. Pour mettre les comptes du CPAS à zéro, il a été procédé à une ponction de 200.000 euros sur un fonds d'investissements. Il s'agit d'une obligation parce que ce fonds était en boni, ce qui n'est pas autorisé sur le plan légal. Il a donc fallu le remettre à zéro et ponctionner 200.000 euros. Quant aux 100.000 euros restants, il s'agit d'un vrai mali qui sera couvert par la modification budgétaire communale.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vandenhove.

Je voudrais en profiter pour remercier la Secrétaire du CPAS, Madame Tina Martens, d'être présente ce soir parmi nous pour accompagner le Président.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Ce que je ne comprends pas c'est que cette situation n'était pas prévue dans l'avant-projet de budget 2013 qui nous avait été présenté...

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Oui, mais nous sommes ici dans la clôture de l'exercice 2012.

M. De Block :

D'accord.

Mais le fonds d'investissements est-il destiné à investir dans le futur et pas uniquement à combler des trous creusés dans le passé ? Comment agit-on dans ce domaine ? Est-il correct de puiser dans un fonds d'*investissements* au lieu de combler l'entièreté du mali par le biais de la Commune ? Il me semble en effet qu'on est en train de puiser dans les réserves pour éviter à la Commune de tomber elle-même dans un mali... Je voudrais qu'on clarifie cela.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer De Block.

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Comme Monsieur Vandenhove vient de le dire, il est exact que les comptes 2012 du CPAS présentaient un mali de près de 300.000 euros. Je voudrais toutefois clarifier les choses : cette situation n'est pas liée au fait que le CPAS a trop dépensé ! Au contraire, il faut savoir que ce mali est dû à des créances irrécouvrables qui concernent pour 70% des frais d'hospitalisation et des créances définitivement refusées par l'Etat belge. Sans cela, les comptes du CPAS présenteraient un boni de près de 780.000 euros... Mais le mali s'explique par ces créances qui se rajoutent et qui sont de l'ordre de 1 million.

Même avec une dotation qui ne couvre que 21,75% du budget global du CPAS, celui-ci s'efforce d'épargner de l'argent pour, précisément, tenter de compenser ces irrécouvrables. Cela dit, avec un budget serré, tous ces irrécouvrables ne savent plus être compensés et constituent donc, en partie, un mali.

Il faut savoir aussi que nos frais de fonctionnement –frais d'hébergement à la Maison de repos *Arcadia* et *Le Relais* inclus- ne représentent que 4,27% du budget total du Centre. Tout cela pour près de 5.500 *clients* répertoriés en juin 2013.

Si la Commune de Molenbeek-Saint-Jean est la deuxième Commune la plus pauvre de Belgique, la dotation communale à son CPAS se situe largement en-deçà de la moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour votre information, la moyenne est de 30,12% et à Molenbeek-Saint-Jean, on est donc, comme je l'ai dit, à 21,75%.

Toch slagen wij erin om nog besparingen te doen en zo het mali dat ten laste moet vallen van de Gemeente dus te beperken. Van waar komen die 194.000 euro die men ons vriendelijk gevraagd heeft om in de investeringsfonds te pompen ? Wel, die komen van de bedden van het rusthuis... Dat was de rest dat men nog over had. Een tekort op de rekeningen moet eigenlijk volledig ten laste vallen van de Gemeente. Zoals ik zei, hebben wij eigenlijk van deze miljoen zelf al 780.000 euro opgevangen op extrabesparingen. Nu, is ons nog eens gevraagd 194.000 euro van ons investeringsfonds in te pompen om het mali te beperken.

Eind 2011, herinner ik u dat we bedden hebben moeten verkopen bij *Arcadia*. Dat heeft ons in 2012 heel wat besparingen opgeleverd : 600.000 euro aan het personeel, 120.000 euro aan de werkingskosten.

In 2013, hebben wij besparingen gedaan met de niet-vervanging van leden van het personeel en ook in de werkingskosten.

Nu moeten wij dus opnieuw ons investeringsfonds in pompen ter hoogte van 194.000 euros.

In totaal is dat eigenlijk al een som van 1, 250 miljoen euros. Opnieuw is het zo dat de meerderheid in het OCMW deze operatie aanvaardt heeft. Onze Secretaris zegt altijd dat wij “kieken zonder pluimen zijn”. Ik denk dat wij nu zeker geen “kieken zonder pluimen” niet meer zijn maar zoals men het in het Frans zegt : *“il ne reste que la carcasse du poulet”*... Mais c'est vraiment tout ! Il n'y a plus du tout de viande dessus !

Donc, pour être clair, j'ai voté contre au Conseil du CPAS et je voterai aussi contre ce soir au Conseil communal, car je me demande vraiment ce que l'on va nous demander en plus la prochaine fois... Il reste encore le Fonds de Pension et sans doute encore d'autres épargnes à réaliser, mais je peux vous dire que pour un CPAS comme le nôtre, s'occuper de 5.500 *clients*, c'est du boulot. Nos assistants sociaux doivent affronter chaque jour énormément de difficultés pour essayer de répondre aux demandes des gens et honnêtement, je crois qu'on est au bout de l'effort qu'on peut produire...

Je vous remercie.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Dekens.

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole et merci aussi à Madame Dekens de nous avoir communiqué toutes ces informations.

Ma demande est la suivante : on a souhaité, à plusieurs reprises, que se tienne une Sections Réunies au sujet du CPAS. Il s'agit en effet d'une institution qui joue un rôle social particulièrement important, ici à Molenbeek-Saint-Jean comme partout. Etant donné ses nombreuses missions, les choses sont parfois assez complexes et pour nous permettre de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause, une Sections Réunies serait bienvenue.

Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig.

La parole est à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Merci, Monsieur le Président.

Je préfère le dire très clairement, nous voterons contre cette modification budgétaire. Cela a été dit par Tania Dekens, mais je pense qu'il faut le répéter : si on accepte, cela voudra dire que le budget 2013 contre lequel nous avons voté ne sera pas à l'équilibre... La réalité des chiffres sera celle-là. Il faut se rendre compte que, dans le passé, il y a des réserves qui ont été faites mais là, je pense qu'il n'y en aura plus et l'année qui vient va vraiment être très difficile, de même que les années suivantes.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Si je me souviens bien, lorsqu'on a discuté du budget du CPAS –je pense que c'était avec Monsieur Rozen-, j'avais posé la question sur les millions à récupérer... Est-ce que le million dont on vient de parler –les irrécupérables- font partie de cela ? Bref, pouvez-vous dire d'où provient ce million d'irrécupérables ? En effet, on nous avait assuré à l'époque que tous les millions allaient être récupérés.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer De Block.

La parole est à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove, Président du CPAS :

L'ordre du jour de notre réunion de ce soir prévoit de traiter d'une modification budgétaire... Je n'ai dès lors répondu et je n'ai donné d'informations que sur ce sujet.

Je suis un peu étonné d'entendre qu'il y a d'autres porte-paroles du CPAS qui parlent très bien de celui-ci, mais peut-être en en donnant une vision qui n'est pas nécessairement la mienne, ni celle de tous les membres de la majorité qui siègent au CPAS.

Je tiens donc à préciser une nouvelle fois que le point mis à l'ordre du jour concerne une modification budgétaire qui est, en fait, un acte technique de remise à zéro des comptes du CPAS. J'ai déjà donné l'explication du mali lors d'une de nos dernières réunions.

Quant au budget, il sera à l'ordre du jour d'une autre réunion où l'on vous donnera des explications qui ne peuvent encore être données maintenant. Il n'est en effet pas encore possible de dire avec la précision voulue où on en est dans les comptes comme dans les budgets et de vous dire que cela sera catastrophique ou je ne sais quoi... Cela, personne ne peut le dire parce que nul ne sait actuellement où on en est. Donc, je répète que cela sera mis à l'ordre du jour pour vous être présenté et commenté au moment où on le pourra.

Pour le reste, je souhaiterais que l'on parle des points qui sont mis à l'ordre du jour et qu'on ne commence pas à diverger... Je vous dis sincèrement que je ne comprends pas certaines réactions. Je n'ai pas très bien compris le sens des interventions que nous avons entendues.

Cela étant, par rapport à la question portant sur le Fonds d'Investissements, je peux céder la parole à Madame Martens qui vous donnera des explications techniques à ce sujet.

M. le Président :

D'accord. Nous écouterons Madame Martens dans quelques instants.

Avant cela, je redonne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Je crois qu'il n'y aura plus moyen de ponctionner dans le budget du CPAS et qu'il faudra bien se retourner vers le budget communal.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito.

Het woord is aan Mevrouw Martens.

Mevr. Martens, Secretaris van het OCMW :

Mon explication sera purement technique.

Lors de la clôture du Compte 2012, nous avons constaté que la partie « investissements » générait un boni, ce qui est réglementairement impossible. Ce boni était de 194.000 euros. C'est ce boni-là qui est injecté ici pour combler, comme le Président vous l'a expliqué, une partie du mali au compte du CPAS qui a été présenté il y a un ou deux mois, ici au Conseil communal. Je précise à nouveau que c'est une intervention technique.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Martens.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Il n'empêche qu'il y a un choix : on peut utiliser l'argent qui est prévu pour investir ou on peut le mettre dans un trou puisque, techniquement, le budget doit en effet être à zéro. Mais c'est un choix politique : je trouve qu'on peut aussi choisir *d'investir* ce fonds... *d'investissements* !

Je veux dire que si on veut tout remettre à zéro, on peut aussi choisir de dépenser cet argent. Je veux bien reprendre la notule de la réunion au cours de laquelle j'ai posé la question explicite de savoir si oui ou non, on allait récupérer de l'argent. Je pense qu'à cette époque, on parlait de chiffres de 8 ou de 9 millions. Donc, le trou dont on vient de parler provient de cette somme que l'on n'aurait pas récupérée ?

J'aimerais bien avoir une réponse. Il s'agit quand même d'une modification budgétaire. Vous dites que ce n'est pas le sujet. Pourtant, on reçoit, à un moment donné, les résultats du budget 2012. J'ai posé une question à ce sujet et on m'a répondu qu'on ne pouvait pas le clôturer maintenant parce qu'on attend les résultats des mois qui suivent... Par quel biais puis-je percevoir que les choses se clôturent et comment puis-je savoir si on peut ou non récupérer de l'argent ? Ce que je veux dire c'est qu'il est un peu vache d'épargner 120.000 et 600.000 euros –si ces chiffres sont corrects- sur le dos des personnes âgées pour dire ensuite qu'il y en fait 1 million d'euros qui ne sont pas récupérés ! Et tout ce que l'on trouve à dire, c'est qu'il s'agit de « choses techniques »...

M. le Président :

Dank u, Mijnheer De Block.

Il n'y a plus d'autres demandes de répliques ?

Nous passons donc aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 1 abstention

De Raad keurt het voostel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 1 onthouding

Mme la Bourgmestre :

Je crois que Madame Martens souhaite encore apporter une précision.

M. le Président :

Ah, excusez-moi ! Je n'avais pas vu.

Mevrouw Martens, ik laat u het antwoord geven... Ik had het niet gezien. Sorry !

Mevr. Martens, Secretaris van het OCMW :

Ik ga in het Nederlands antwoorden als ik mag...

M. de Voorzitter :

Ja, dat mag... Geen probleem, er is vertaling.

Mevr. Martens, Secretaris van het OCMW :

Wat betreft de 8 of 9 miljoen die geciteerd zijn, gaat het dus over wat wij noemen in onze techniciteit : de *"irrecouvrables et créances aléatoires"*.

Op een bepaald moment, was dat effectief 9 miljoen. Actueel, met alle inspanningen die de Administratie levert, zijn die 9 miljoen terug gebracht tot ongeveer 6 miljoen.

Ik wens hier toch de aandacht te trekken op het feit dat het dus gaat op de steun die uitbetaald is en waarvan geprobeerd wordt om ze te recupereren, ofwel bij de Belgische Staat, ofwel bij de personen die ze onterecht hebben verkregen. Dat is één.

Ten tweede, wens ik ook uw aandacht optrekken op het feit dat nu alles in de zelfde pot wordt gegooid. Dus, als we over de *"Fonds pour créances aléatoires"* spreken, zijn we bezig over de Rekeningen van het OCMW en de andere zaken die geciteerd worden in het debat betreffende de Begroting van het OCMW.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Martens.

L'incident est clos.

**6. Fabrique d'Eglise Anglicane Unifiée - Budget 2013.
Kerkfabriek Eéngemaakte Anglicaanse kerk - Begroting 2013.**

M. le Président :

Nous notons l'abstention de Monsieur De Block.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention

De Raad keurt het voostel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding

**7. Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste - Budget 2013.
Kerkfabriek Sint Jan-de-Doper - Begroting 2013.**

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je souhaite revenir sur les subsides octroyés aux deux églises, l'Eglise Saint Jean-Baptiste et l'Eglise de la Résurrection. Je ne sais pas si je peux le faire en une seule fois...

M. le Président :

Oui, je vous en prie. Cela ne pose pas problème.

Mme Tahar :

Il faut donc savoir qu'un subside communal de 26.218,56 euros sera, en principe, octroyé par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean à l'Eglise Saint Jean-Baptiste pour couvrir les frais de culte dits *ordinaires*, tandis qu'un subside de environ 24.000 euros sera octroyé à l'Eglise de la Résurrection.

Ma question est la suivante : s'agit-il d'un subside octroyé par la Commune pour couvrir les frais dits « *ordinaires de culte* »,...

M. le Président :

Madame Tahar, je dois rectifier ce que j'ai dit et vous donner une petite information : le point 8 relatif à l'Eglise la Résurrection est retiré. Donc, il ne faut finalement pas le traiter avec le point 7.

Mme Tahar :

D'accord. J'en resterai donc au subside de 26.218 euros octroyé à l'Eglise Saint Jean-Baptiste... Je répète donc ma question : s'agit-il d'un subside qui va couvrir uniquement les *frais ordinaires de culte* et s'il couvre davantage, pourrais-je connaître la nature de ces frais, car on n'en dit rien dans le document.

J'ai aussi deux autres questions concernant les activités de cette église : d'une part, y a-t-il des activités qui sont organisées pour les fidèles ? D'autre part, avez-vous connaissance du nombre de fidèles qui fréquentent cette église ? Comme il y a quand même

une intervention relativement importante de la Commune, je serais intéressée d'avoir un peu plus d'informations à ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je signale que je m'abstiendrai lors du vote de ce point puisque je suis Président de la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste,... Mais puisque j'en suis le Président, je vais néanmoins me permettre de répondre aux questions de Madame.

Il y a environ 300 fidèles qui fréquentent tout à fait régulièrement l'Eglise Saint Jean-Baptiste. Ils sont d'origines très diverses et viennent à peu près du monde entier avec évidemment le point commun d'être catholiques. Il y a des messes qui sont célébrées tous les dimanches, il y en a qui le sont parfois en semaine et il y a des cérémonies exceptionnelles qui sont organisées. Cette église a également été entièrement rénovée et elle accueille également souvent des activités culturelles, à condition évidemment que celles-ci aient un fondement interreligieux ou religieux. C'est aussi une église classée que l'on va désormais pouvoir utiliser de plus en plus dans cette optique-là.

Quant aux 26.000 euros, je ne sais pas si vous avez vu la taille du bâtiment. Si on veut chauffer cela, je crois qu'il y a au moins déjà 10.000 euros à prévoir pour couvrir les frais de chauffage.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vandenhove.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je souhaite rappeler à Madame Tahar que la participation des budgets communaux aux Fabriques d'Eglises est une obligation légale. Ce ne sont donc pas des subsides qui sont donnés en fonction de telle ou telle appréciation. Ce ne sont pas des subsides tels que ceux que vous pouvez trouver pour d'autres politiques. Le Conseil d'administration de la Fabrique remet évidemment ses comptes à la Commune et c'est sur base de ces comptes que la Commune intervient. En ce qui concerne cette participation, il y a des Conseils d'Administration qui n'en demandent d'ailleurs pas... Mais pour ce qui est de l'Eglise Saint Jean-Baptiste, je rappelle qu'il s'agit aussi d'une propriété communale.

M. le Président :

La parole est redonnée à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je ne remets pas en doute l'intérêt d'intervenir ou pas... Moi aussi, je connais la loi. Ceci étant, vous n'avez pas du tout répondu à ma question : à quoi va réellement servir ce subside ? Il s'agit quand même d'une somme importante. Vous dites que cela va couvrir les frais de chauffage à concurrence de 10.000 euros. Mais qu'en est-il des 16.000 euros restants ? On nous parle, d'un côté, de subsides assez limités. Il y a, d'un autre côté, une situation financière que l'on sait tout de même difficile au sein de la Commune. Comme pour tout autre projet, je n'interviens que pour demander tout simplement quelle est la nature de ce subside. Et j'attends une réponse...

M. le Président :

La parole est à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un bâtiment qui nécessite des frais de fonctionnement comme n'importe quelle autre structure. Il convient donc, tout simplement, de couvrir ces frais de fonctionnement.

Monsieur Vandenhove a rappelé qu'il y avait des frais de chauffage mais il y a aussi des frais d'électricité et d'autres frais liés au fonctionnement de l'église. Comme l'a rappelé Monsieur Vandenhove, au vu de la grandeur du bâtiment, la somme allouée reste, à mon sens, –et compte-tenu aussi de la grandeur d'autres bâtiments qui fonctionnent sur la Commune- un budget très raisonnable.

En principe les détails du budget se trouvent sur BO Secrétariat. Je vais vérifier s'il s'y trouve. Si c'est le cas, vous pouvez le consulter. Dans le cas contraire, je me ferai un plaisir de vous le transmettre.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Haouari.

Mijnheer De Block, u hebt het woord.

M. De Block :

Notre position est, clairement, de considérer que les affaires religieuses ne sont pas à traiter au niveau de l'Etat. Il s'agit d'affaires privées qui doivent être réglées, selon nous, par les différentes communautés religieuses. Ceci est une première chose.

Par ailleurs, cela m'étonne que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean soit propriétaire d'une église. C'est assez étonnant...

Mme la Bourgmestre :

Mais c'est quand même très bien !...

M. De Block :

Je voudrais comparer la chose avec une Maison de Jeunes qui toucherait 300 fidèles...

Mme la Bourgmestre :

Des... fidèles ?

M. De Block :

Oui, une Maison de Jeunes qui perçoit peut-être 5.000 euros de subventions mais qui aimerait bien bénéficier d'un bâtiment de la grandeur de celui de l'Eglise Saint Jean-Baptiste !

Bref, je voudrais qu'il y ait prochainement un débat là-dessus parce que le fait que la Commune prenne position pour telle ou telle institution soulève évidemment des questions sur le nombre de gens que cela touche, etc. Je comprends que d'autres personnes ne soulèvent pas ces questions, mais je voudrais néanmoins...

Mme la Bourgmestre :

...Mais, Monsieur De Block, on respecte la loi !

M. De Block :

Ah oui... Vous respectez la loi, mais il y aussi le choix de dire oui ou non et de définir plus clairement pour quelles parties du budget la Commune accepte de suppléer !

M. le Président :

S'il vous plaît ! Pas d'aparté, Monsieur De Block.

Je vous remercie.

La parole est à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Monsieur De Block et Madame Tahar, vous comparez ce qui ne peut pas être comparé... On ne peut pas confronter un subside qu'une Commune octroie à une association de jeunesse à un subside qui est donné à une Fabrique d'Eglise. Quand bien même la Commune ne serait pas propriétaire de l'église, elle est dans l'obligation de combler les déficits des Fabriques d'Eglises. Par ailleurs, on n'a pas à s'immiscer dans le choix que les Fabriques d'Eglises font pour dépenser cet argent. On ne peut que combler le déficit. Que voulez-vous qu'on vous dise d'autre ?

Donc, par rapport aux associations de jeunes et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a effectivement des choix politiques qui peuvent être opérés dans les subsides que l'on décide d'octroyer. Mais pour les Fabriques d'Eglises, nous n'avons pas de choix à faire. Je répète qu'on ne s'immisce pas dans les affaires des Fabriques d'Eglises mais on doit combler les déficits. C'est comme ça.

M. l'Echevin El Khannouss :

Et toutes les Communes du Royaume sont concernées...

M. le Président :

La parole est à Madame P'tito pour une dernière intervention de sa part.

Nous écouterons ensuite Monsieur Ait Jeddig et ce sera ensuite terminé parce que je crois qu'on a vraiment fait le tour du sujet. .

Mme P'tito :

Je serai très brève, histoire de remettre un peu... l'église au milieu du village !

(Rires - Gelach)

Mme P'tito :

Sérieusement, notre but à nous, au niveau du PS, c'est la transparence. Je pense qu'il faut donc, bien entendu, respecter les législations en vigueur, mais néanmoins en demandant qu'on nous adresse des rapports.

Je ne mets donc rien en doute mais ce que je veux vous expliquer c'est que quand Madame Tahar, qui est totalement cohérente, demande soit des rapports d'activités, soit des justificatifs ou des choses de ce genre, elle demande en fait plus de transparence. Au niveau de toutes les ASBL concernées par l'octroi de subsides, c'est la même chose...

M. le Président :

Je signale quand même que les comptes sont disponibles...

Mme P'tito :

Oui, mais on peut quand même poser des questions... Je veux dire que l'on peut procéder avec les Fabriques d'Eglises comme avec n'importe quelle autre ASBL pour laquelle on nous demande de donner notre accord pour l'octroi de subsides !... Et je pense que, dans un cas comme dans l'autre, cette demande est légitime.

M. le Président :

Tout à fait. On ne le conteste pas.

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais revenir à ce que Monsieur Dirk De Block a dit... Je pense que l'Etat ne doit pas se couper des deux tiers de ses citoyens. Je trouve très bien qu'il contribue à financer des structures telles qu'une église, une synagogue, une mosquée et pourquoi pas même un Centre laïc ? Je trouve que c'est quelque chose de fondamental. Il ne faut pas donner une image négative des citoyens qui fréquentent ces infrastructures. L'Etat doit leur montrer qu'il se préoccupe de leurs problèmes et qu'il est là pour les aider et les appuyer. A partir de là, on aura un bon dialogue et on sera dans un climat serein. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig.

Nous écoutons deux dernières interventions de Messieurs Vandenhove et Léonard. Après cela, on passera aux votes.

M. Vandenhove :

Les obligations qu'ont les Fabriques d'Eglises pour justifier les montants qu'elles reçoivent sont en fait quelque chose de très codifié. Les comptes sont supervisés par l'Archevêché qui procède à une première inspection. Son rôle est important. Le tout est ensuite envoyé aux Communes et est contrôlé par la Région où fonctionne un service spécial des cultes. C'est ce service qui approuve ou non les comptes. Tout cela se fait au moyen de formulaires types qui existent depuis je ne sais combien d'années.

Pour votre information, l'octroi de subsides aux Fabriques d'Eglises date d'avant la Belgique puisque cela est apparu dans le Code Napoléon. C'est donc un héritage de la Révolution française ! Comme ça, vous le savez... J'ajoute que tout est codifié depuis ce moment-là. Donc, s'il y a quelque chose de codifié, de supervisé, d'inspecté depuis deux siècles, ce sont bien les comptes de Fabriques d'Eglises.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vandenhove.

La parole est à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais formuler une remarque et demander une explication technique. On parle donc du budget des Fabriques d'Eglises. Pour autant que je sache, dans le cas de certaines Fabriques d'Eglises, ce sont plusieurs Communes qui contribuent chaque fois à l'octroi de ces subsides.

Mme la Bourgmestre :

Oui, la Paroisse n'est pas toujours sur les limites communales et ce genre d'éventualité est donc possible.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez suffisamment pris la parole au sujet de ce point. Je vous en prie, nous allons passer aux votes.

M. De Block :

Je regrette mais Monsieur Vandenhove est Président de la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste. Il doit donc s'abstenir mais il n'était même pas censé assister à ce débat. Même simplement *assister* !

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui, mais Monsieur Vandenhove a commencé par dire qu'il s'abstenait !

M. De Block :

Il est concerné !...

M. l'Echevin El Khannouss :

Les années précédentes, pour peu qu'un point de ce genre posait question, les débats ont toujours eu lieu...

Mme la Bourgmestre :

Non, mais arrêtez, s'il vous plaît !... Ces questions ont toujours été traitées dans un parfait consensus... Franchement, je suis un peu...

(Colloque - Gesprek)

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Vandenhove dit qu'il s'abstient et que s'il le faut, il ne participera même pas aux votes.

M. le Président :

Mais il n'y a, à mon sens, pas de raison qu'il sorte... Nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 31 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

8. Finances - Fabrique d'église de la Résurrection - Budget 2013.

Financiën - Kerkfabriek van de Verrijzenis - Begroting 2013.

M. le Président :

Le point 8 est retiré.

9. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Vous constaterez qu'en date du 26 juin 2013 figure une délibération relative à l'achat d'équipement de sonorisation pour les séances du Conseil communal. Donc, nous bénéficierons d'un meilleur matériel dans les semaines ou dans les mois qui viennent.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Avoir des tables plus larges ne serait pas mal non plus...

M. le Président :

Oui, c'est la seule chose que vous souhaitiez dire ?

Mme Piquard :

Mais oui...

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Voor die informatie die worden verstrekt over die aankopen, wil ik de volgende vragen stellen :

- Beslissing van 26 juni 2013 – *Aankoop van exploitatiemateriaal voor de dienst Openbare Reinheid voor een bedrag van 32.999,99 euro (...)*. Ik zou graag willen weten over welk materiaal het gaat.
- Beslissing van 24 juli 2013 – *Aankoop van een compacte lader op wielen. Goedkeuring van de voorwaarden (...)* Hier gaat het over 87.500 euro... Ik zou willen weten hoe een compacte lader -of lader- 87.500 kan kosten. Ofwel moet een een serieuze lad(d)er zijn... Ik zou dus graag willen weten wat voor een soort lader –of lader- dat is.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Monsieur le Président, je n'ai qu'une seule question. Il y a deux points qui concernent d'une part, l'achat de matériel d'exploitation pour les festivités et d'autre part, l'achat de tentes pour le château du Karreveld.

Depuis quand n'achète-t-on des tentes que pour le Karreveld ? Je veux dire par là qu'on pourrait être un peu plus modulaire...

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre pour une partie de réponse.

Mme la Bourgmestre :

En ce qui concerne les tentes pour le château du Karreveld, différents services achètent du matériel. Cela est repris sur le budget du Karreveld mais il va de soi que ces tentes peuvent être mises à disposition de tous les services et en d'autres lieux.

Actuellement, la tente qui est utilisée le plus fréquemment pour toutes les activités qui se passent dans la Commune est celle qui a été achetée pour le service de la Jeunesse.

Mais on retrouve également cette tente pour la fête de l'Environnement, pour des événements ayant lieu au Sippelberg ou qui se tiennent actuellement au château du Karreveld. Donc, on l'utilise le plus souvent possible.

Je précise qu'en ce qui concerne les tentes demandées pour le château du Karreveld, ce n'est pas l'appel d'offres de 14.500 euros qui a été fait. Le prix est permis pour environ 7.000 euros. Ce n'est donc pas parce qu'on annonce 14.500 euros que ceux-ci seront engagés. Le reste sert pour des tentes de plus petite dimension qui sont stockées au château du Karreveld mais qui doivent servir pour toutes les manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Commune.

M. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter, ik vind het niet normaal... Ik stel een vraag, iemand anders stel een vraag en ik krijg geen antwoord op mijn vraag !...

M. de Voorzitter :

Nee, absoluut niet ! U gaat natuurlijk een antwoord krijgen... Maar de antwoorden moeten van verschillende schepenen komen.

Ik heb dus eerst het woord gegeven aan Mevrouw de Burgemeester. Mijnheer Mahy en Mevrouw Gadaleta zullen dan op de verschillende vragen antwoorden, want de zaken zitten in de verschillende competenties.

La parole est à Madame P'Tito.

Mme P'tito :

En gros, par rapport aux festivités, vous avez aussi annoncé qu'il y aurait un paiement qui était prévu. Ce sont donc ces tentes-là qui serait également payantes ? Je veux parler des tentes qui servent aux activités d'habitants, aux activités de cohésion, aux activités locales, de quartier...

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce ne sont pas de toutes petites tentes, ce sont des tentes d'une dimension relativement importante et qui ne sont pas facilement manipulables. On doit donc nécessairement faire appel au personnel des services communaux pour les dresser. Donc, je ne peux actuellement pas vraiment répondre à la question de savoir si elles seront systématiquement mises en prêt de matériel. En tout cas, la grande tente du service de la Jeunesse est utilisée uniquement pour des manifestations à caractère communal.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Au sujet des 33.000 euros pour le service de la Propreté publique, il s'agit, d'une part, de l'achat d'un *glutton*, c'est-à-dire une machine qui permet d'aspirer les déchets dans la rue.

On effectue deux tournées au lieu d'une, ce qui nous permet d'améliorer le ramassage de détritrus dans les rues... Les petits détritrus, bien sûr.

Le solde de la somme concerne des achats de pelles, de balais et d'équipements en tous genres. Cela coûte relativement cher dès qu'on parle d'équipement professionnel.

Pour ce qui est du chargeur, 87.500 euros est un prix maximum. Vous connaissez les chargeurs classiques de *Bruxelles-Propreté / Net Brussel*... Eh bien, il existe des modèles plus petits qui sont un peu moins onéreux mais qui coûtent cher quand même... Cela, il faut l'avouer, mais c'est du matériel professionnel. Un grand compacteur coûte d'ailleurs bien au-delà des 120.000 euros...

M. le Président :

Het woord is aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Mijnheer Berckmans, ik heb al de technische details dat u gevraagd hebt, maar in het frans... Jammer genoeg, ken ik al die technische woorden niet maar het gaat inderdaad niet over een *ladder* –donc, ce n'est pas une *échelle*- maar over een *lader* –donc, un *chargeur*-.
Cet équipement est surtout prévu pour les services du cimetière...

M. Berckmans :

Ja, dat heb ik begrepen...

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ah ! U hebt dat al gehoord... Maar als u het wenst, hebben wij al de technische details van al de mogelijke gebruiken van die ladder. Die wordt dus gebruikt hoofdzakelijk door de dienst van het Kerkhof. De oude ladder werd in 1997 door de Gemeente gekocht en moest vernieuwd worden. Wat wij hadden was ook niet meer veilig genoeg en het is daarvoor dat wij voor een nieuw en modern materiaal hebben moeten kiezen.

Ik zeg het nog : als u al de technische details wenst krijgen, kan ik u ze doormailen.

M. le Président :

Dank u wel.

On peut approuver le mode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**10. Achat de mobilier scolaire 2013 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 26, §1, 1° e) de la loi du 15 juin 2006.
Aankoop van schoolmeubilair 2013 - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze - Toepassing van het artikel 26, § 1, 1° e) van de wet van 15 juni 2006.**

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Het gaat hier over een tamelijk groot bedrag : 33.000 euro, "(...) *aankoop van schoolmeubilair (...)*"... Ik veronderstel dat het voor al de Gemeentescholen van Sint-Jans-Molenbeek is.

Voor de rest, wat de gunningwijzen betreft, gaat het over een onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking. Mijn vraag is dus dat men verschillende firma's hebt gecontacteerd. Is dat voldoende of, in een ander geval moet men nog andere firma's contacteren ?

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci, Monsieur le Président.

Pour la première question, il s'agit de plusieurs écoles communales mais pas l'ensemble de celles-ci. Cela concerne seulement celles qui ont introduit une demande de renouvellement de mobilier. Il est évident que le mobilier ne s'amortit pas en même temps pour toutes les écoles.

Par rapport à la consultation des sociétés, il faut savoir qu'il y a des sociétés avec lesquelles la Commune travaille depuis plusieurs années. Cela dit, toutes les sociétés qui se portent candidates pour répondre à un appel d'offres de marché sont consultées systématiquement.

Il faut aussi rappeler que toutes les sociétés ne peuvent pas répondre à un marché public et ceci pour plusieurs raisons, notamment parce que les délais de paiement de l'Administration sont longs et que cela n'arrange évidemment pas toutes les sociétés. Cela leur pose des problèmes de trésorerie.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Haouari.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

11. Boulevard Léopold II, 170 - Bien acquis dans le cadre du Contrat de quartier durable « *Autour de Léopold* » - Occupation de locaux du 1er étage par la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean.

Leopold II-laan 170 - Aangekocht goed in het kader van Duurzaam Wijkcontract « *Rond Leopold* » - Gebruik van de lokalen op de eerste verdieping door de *Mission Locale* van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

En fait, j'aimerais joindre les points 11 et 12 parce que les questions que je souhaite poser sont les mêmes pour les deux. Il s'agit de toute manière du même immeuble...

M. le Président :

Aucun problème.

Mme Piquard :

Je souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de répartitions spécifiques entre les loyers et les charges dans les deux conventions. Par ailleurs, qu'est-ce qui explique la reconduction tacite de trois mois en trois mois ? J'ai besoin d'une explication parce que je n'ai pas compris...

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik heb ook vragen over de twee punten. Voor de *Mission Locale*, gaat het over professionele inschakeling. Staat dat open voor alle mensen die in aanlegging komen in Sint-Jans-Molenbeek ? Ik doel daarmee al de taalgroepen...

Tweede vraag voor wat punt 12 betreft : voor het duurzaam wijkcontract, zie ik dat er geld voorzien is voor een schoolhulp voor Rhetorica-leerlingen en Universitairen. Zelfde vraag : staat dat open voor iedereen ? Tweede bijkomende punt : gaat dat specifiek over

leerlingen van Rhetorica of Universitaires van Sint-Jans-Molenbeek of over die in Sint-Jans-Molenbeek naar school gaan ?

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik wil vragen hoe dat we eigenlijk bepalen wat de huur is die de verschillende verenigingen moeten betalen...

Ik zie dus dat de *Mission Locale* 500 euro moet betalen voor de eerste verdieping van het gebouw gelegen Leopold II laan 170 en *l'ABEF*, 200 euro voor de gelijkvloerse verdieping in dat zelfde gebouw. Die huurcontracten worden voor drie maand afgesloten.

Daarna, bij de punten 15 en 16, vinden wij de vzw *Amphora* en de VZW *La Maison de la Femme*. De VZW *Amphora* moet 400 euro betalen voor het gebruik en 100 euro voorschot voor de lasten voor één verdieping... *La Maison de la Femme* moet 0 euro betalen voor het gebruik maar moet 400 euro geven als voorschot op de lasten voor vier verdiepingen. Ik zou willen weten hoe wij daar toekomen ?

Eindelijk, zou ik willen iets vragen voor wat de *Mission Locale* specifiek betreft... Dat is dus voor drie maand. De Schepen van Arbeid kan mij misschien zeggen wat ze daar precies gaan doen gedurende die drie maand. Gaat dat daar niet meer zijn in 2014 ? Waarom alleen maar drie maand ?

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Dekens.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions.

Il s'agit bien d'occupations temporaires parce que –en tout cas pour le boulevard Léopold II- ce sont des étages qui vont faire l'objet de travaux dans le cadre du contrat de quartier. La procédure est pour l'instant en cours pour définir exactement le type de marché et le type de travaux à réaliser là-bas. Pour l'instant, on a donc une convention d'occupation temporaire puisqu'elle ne peut pas s'apparenter à une convention qui ressemblerait à un bail en bonne et due forme puisque la spécificité des contrats d'occupation temporaire, c'est qu'ils soient, justement... temporaires, qu'ils aient une durée qui soit fortement limitée. Voilà pourquoi nous avons fixé une durée de trois mois. Nous ferons le bilan à l'issue de ce délai, mais il est plus que probable que l'occupation temporaire soit prolongée de trois mois et d'ailleurs encore de trois mois après. Mais la jurisprudence sur ce type de contrat d'occupation temporaire nous pousse à garder ce délai.

Ceci est aussi la raison pour laquelle vous ne trouvez pas de répartition qui fasse la distinction entre le loyer et les charges. En fait, il ne s'agit pas de *loyers*, ce sont des *droits d'occupation*. C'est une compensation pour le droit d'occupation.

Le bâtiment du boulevard Léopold II est aussi un endroit où cela ne vaut pas la peine d'installer pour l'instant des calorimètres et des compteurs de passage, vu qu'il s'agit d'une convention prévue pour ne durer que quelques mois. Un tel investissement ne serait jamais rentable. Il n'y a donc pas d'installations plus importantes, plus spécifiques à réaliser.

A présent, comment est-ce que l'on calcule des loyers ? D'une part, on les calcule en fonction du fait que c'est une convention d'occupation temporaire, ce qui signifie que le montant doit être inférieur à un loyer classique. D'autre part, pour les autres points que les 11 et 12 et qui concernent le jardinier, on calcule notamment en fonction de l'investissement qui a été réalisé en achats et en travaux mais aussi, pour l'ensemble des biens, en fonction des mètres carrés.

Je voudrais arriver à ce qui n'existait pas quand je suis arrivé, c'est-à-dire à l'établissement d'une véritable grille de loyers qui tiennent simplement compte, par exemple, du nombre de mètres carrés et de la capacité de l'ASBL de bénéficier de subsides publics couvrant, pour les projets en question, le remboursement des loyers. Je répète que pour l'instant, cela n'existe pas. On a simplement une méthode de calcul qui tient compte, soit d'un montant qui reste symbolique pour une convention d'occupation temporaire, soit de l'investissement qui a été réalisé et qui varie très fort d'un endroit à un autre. Voilà à quoi je voudrais arriver et mes services travaillent là-dessus... Donc, il faut essayer d'établir une véritable grille de loyers, en fonction du nombre de mètres carrés et des différents paramètres dont je vous ai parlés.

Je passe à présent à la question posée au sujet de la Mission Locale. Elle est évidemment bilingue puisqu'elle est ouverte à tout le monde. Pour l'ABEF, je ne veux par contre pas m'immiscer dans le fonctionnement de cette association qui n'est pas une association qui dépend directement de la Commune. Je pense que cela pourrait faire l'objet d'une autre discussion.

Je regarde s'il y avait encore d'autres questions... Mais je pense que j'ai répondu à tout. Si j'ai oublié quelque chose, je vous demande de me le signaler et j'essaierai de répondre.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Lorsque les travaux débiteront, est-ce qu'un autre endroit est d'ores et déjà prévu pour héberger ces associations ?

M. le Président :

Merci.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik moet zeggen dat ik weinig appreciatie heb voor het antwoord van de Schepen. Het gaat hier toch over een gemeentelijk gebouw dat er beschikking ingesteld wordt van een vereniging. Ik denk dat ik het recht heb van een vraag te stellen en ik zou graag een antwoord daarop krijgen. Dat is één.

Ik heb ook de vraag gesteld over de ABEF. Het gaat over hulp aan leerlingen van Rhetorica of Universitair. Ik herhaal mijn vraag voor punt 11 : ik heb niet gevraagd als die organisatie tweetalig is. Ik heb gevraagd of dat die organisatie open staat voor iedereen.

Wat punt 12 betreft is mijn vraag dezelfde : ik vraag ook of dat het open staat voor iedereen, wat de hulp betreft. Ik had ook een bijkomende vraag : gaat dat over leerlingen en studenten uit Sint-Jans-Molenbeek of gaat dat voor leerlingen en studenten die in Sint-Jans-Molenbeek wonen maar die eventueel elders school lopen, of staat dat open voor iedereen ?

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berdckmans.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je vais simplement préciser ce qu'en fait je comptais dire tout à l'heure. Dans le cadre des conventions d'occupations temporaires, nous n'avons pas un vrai « programme d'activités ». On a un intitulé général, on connaît les associations concernées parce que la Commune a généralement déjà eu l'occasion de leur octroyer des subsides ou de les soutenir.

Inutile de présenter la Mission Locale. Quant à l'ABEF, vous savez aussi de quoi il s'agit puisqu'on en a parlé à plusieurs reprises lors d'autres réunions de ce Conseil communal.

La convention d'occupation temporaire ne donne pas un programme d'activités qui doit -ou qui devrait- être respecté, pas plus qu'un public-cible. Donc, si votre question porte là-dessus, je trouve que ce n'est pas mon rôle d'y répondre en ma qualité d'Echevin des Propriétés communales.

Je préfère passer la parole à mes collègues pour vous éclairer à ce sujet.

M. le Président :

La parole est à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je ne dirai qu'un mot pour répondre à la fois à la question de Monsieur Berckmans et à celle de Madame Piquard qui s'inquiétait de savoir ce qui va se passer pour ces associations pendant et après les travaux prévus boulevard Léopold II.

Je crois que Monsieur Majoros l'a dit, ce lieu est pour l'instant provisoirement disponible. Il était vide et permet donc aujourd'hui des occupations temporaires. Mais après les travaux, cela ne donnera en rien le droit aux associations de continuer à occuper l'endroit. Cela, leurs responsables le savent... Evidemment, les travaux qui vont être réalisés entrent dans le cadre du programme du contrat de quartier autour du projet « Maison de Jeunes – Maison des Associations » qui est en train d'être défini. Il est donc fort probable qu'une association comme l'ABEF y aura encore éventuellement sa place, en tout cas pour certaines de ses missions puisqu'elles concernent des questions ayant trait à la jeunesse.

Pour répondre à présent à la question précise de Monsieur Berckmans, si l'ABEF fait partie des associations qui occupent provisoirement les lieux, c'est parce qu'elle a un projet de soutien vis-à-vis des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur. Ceci étant, nous n'avons pas vraiment les détails sur le public que cela touche. Il est bien entendu que cela touche un public molenbeekois mais est-ce que cela touche un public plus large ? Nous n'avons pas vraiment les informations à ce sujet. Si vous le souhaitez, on peut les demander et vous les procurer par réponse écrite. Cela dit, comme c'est une association indépendante, il s'agit d'un projet qu'il nous a semblé intéressant de soutenir. Je répète donc que l'on peut vous envoyer les réponses par écrit, si vous le souhaitez.

M. le Président :

Merci, Madame Turine.

Het woord is aan de Heer Schepen Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Comme mes collègues viennent de vous l'expliquer, il s'agit d'un bâtiment qui a été acheté dans le cadre d'un programme de contrat de quartier.

Lorsqu'on entre dans un tel programme, il y a toute une étude, tout un travail à faire, ce qui a pour conséquence que le bâtiment reste vide en général pour une durée de un à deux ans. Or, vous savez tous que lorsqu'on laisse un bâtiment vide, on risque de le voir vandalisé ou détérioré par un tas d'autres choses.

C'est pour éviter cela que l'on a fait la démarche de chercher des associations qui peuvent, comme on l'a expliqué, l'occuper temporairement à des prix intéressants. Cela arrange à la fois les associations et la Commune puisqu'il s'agit d'un *win-win* et que nous n'avons pas à entretenir le bâtiment. De leur côté, les associations bénéficient d'un tarif attractif pour l'occuper.

M. le Président :

Merci.

Het woord is aan de Heer Berckmans voor een laaste interventie.

M. Berckmans :

Wel ik dank u dat mij het laatste woord geeft.

Ik wil verduidelijken dat ik in mijn vraag niet geëist of gesteld heb dat elke organisatie tweetalig moest zijn.

Je le répète en français pour être sûr que tout le monde comprenne. Je n'ai pas exigé ni demandé que chaque organisation soit bilingue...

M. de Voorzitter :

Dat heeft niet gezegd geweest...

M. Berckmans :

J'ai uniquement demandé une information et je crois, en tant que Conseiller communal, que si la Commune met des locaux à disposition d'associations, j'ai le droit de demander ce que font ces associations... Quels sont les buts qu'elles poursuivent, à qui elle s'adressent ? C'est tout.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

12. Boulevard Léopold II, 170 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier durable « Autour de Léopold » - Occupation de locaux du rez-de-chaussée par l'ABEF. Leopold II-laan 170 - Aangekocht goed in het kader van duurzaam wijkcontract « Rond Leopold » - Gebruik van de lokalen op de gelijkvloerse verdieping door de ABEF.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

13. Convention d'occupation précaire de la péniche communale. Overeenkomst voor het bruikleen van het gemeentelijke woonschip.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Mijn vraag is de volgende : ik vind interessant dat de Gemeente een woonboot bezit. Als Gemeenteraadslid was ik daarvan niet op de hoogte... Ik zou dus graag weten hoeveel die boot gekost heeft. Anderzijds, wat is het doel van zo een aankoop ?

M. de Voorzitter :

Het is in het kader van *Molenbeek Culturele Hoofdstad 2014*.

M. Berckmans :

Ja, en ik zou daarbij nog willen zeggen dat ik spijtig genoeg te veel andere bezigheden heb, want ik ben graag op het water en ik had mij met plezier kandidaat gesteld als conciërge...

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Vu que le -ou la- concierge que l'on va engager sur cette péniche sera une personne censée en assurer l'entretien, pourra-t-elle malgré tout avoir l'opportunité d'exercer un autre travail en parallèle ?

M. l'Echevin El Khannouss :

En tout cas, elle devra savoir nager...

(Rires - Gelach)

Mme Piquard :

Bien sûr, mais il faudra malgré tout lui prévoir un gilet de sauvetage !...

Plus sérieusement, je reviens à ma question : est-ce que la personne pourra exercer, en plus de son travail sur la péniche, une autre activité professionnelle ? Cela n'est pas précisé dans les documents qui ont été remis... Parce qu'être concierge, d'accord. Etre chargé de l'entretien du bateau, d'accord. Mais j'espère qu'il s'agit d'un petit entretien... En effet, je suppose que pour une péniche, c'est comme pour un bâtiment. Il y a les frais « *locataire* » et les frais « *propriétaire* », si je peux m'exprimer ainsi.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je voulais au départ poser à peu près les mêmes questions que Monsieur Berckmans. Vous avez donné la moitié de la réponse en disant que cette péniche avait été achetée en prévision de « *Molenbeek, Métropole culturelle 2014* ». Ceci étant, j'ai aussi entendu dire que la somme qui était prévue pour l'aménagement de cette péniche avait été annulée dans le budget 2014... Voilà donc qu'on a acheté une péniche mais qu'il n'y aurait désormais pas de budget de fonctionnement qui serait prévu. On a chargé les travailleurs de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de trouver une solution au problème... On

leur a demandé en fait de trouver une réponse à cette épineuse question : comment faire fonctionner une péniche sans argent ?

(Rires - Gelach)

Mme Piquard :

Elle restera amarrée... C'est pour cela qu'on loue le quai !

M. De Block :

J'aimerais bien avoir un avis sur la question.

M. de Voorzitter :

Wij hebben uw vraag begrepen, Mijnheer De Block...

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je vais me contenter de répondre aux questions qui sont vraiment liées à cette convention. Après, je passerai la parole à Madame la Bourgmestre qui est en charge de la Culture.

Les frais locataire-propriétaire, vous les trouverez dans la convention. Il n'y a pas de frais à payer par l'occupant. Il n'y a rien d'autre à dire.

Quant à savoir s'il existe une possibilité pour le concierge d'exercer parallèlement un autre travail, rien ne le lui interdit puisque rien n'est précisé dans le contrat. Naturellement, il faut que la personne respecte ce qui est prévu dans ce contrat, à savoir faire tourner régulièrement le moteur de la péniche pour éviter qu'il s'enraye. Elle doit veiller aussi à ce que les lieux restent en bon état... Et pour autant qu'elle s'acquitte de ces tâches, on ne lui demande pas de rester à bord 24 heures sur 24. Si tel était le cas, je pense d'ailleurs qu'elle deviendrait vite claustrophobe.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La péniche a donc été acquise dans le cadre du projet *Molenbeek, Métropole Culture 2014*, sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir plus largement. Dans le projet qui avait été déposé, les priorités de *Métropole Culture* tournent autour des éléments du vent, de l'eau, de la terre et du feu.

Le canal fait donc évidemment partie intégrante de ce projet. Pour ce projet qui a été soumis à la Communauté Française et à la COCOF et pour lequel nous avons obtenu un subside de 700.000 euros, il était prévu que cette péniche serait en quelque sorte un « phare » dans le cadre des événements que nous allons développer en 2014. C'est donc dans le cadre de la préparation de ces manifestations et de ces événements que la Commune a procédé à son acquisition.

Il était prévu au départ qu'elle soit équipée afin d'assurer des voyages et notamment des voyages pédagogiques. Il se fait que, si nous avions prévu, au départ, une subvention de 1 million d'euros, à l'instar de ce qui avait été donné à la Ville de La Louvière, cette somme a été ramenée par les autorités de la Communauté Française et de la COCOF à 700.000 euros. La Commune a donc nécessairement été contrainte de... *réduire la voilure*, si j'ose dire, les ambitions qu'elle affichait au départ devant être diminuées.

Donc, nous avons acquis la péniche. Elle est à bon port puisque nous avons également une convention avec le Port de Bruxelles qui nous permet de l'amarrer le long du quai des Matériaux. Elle sera évidemment utilisée dans le cadre de *Métropole Culture* puisque des activités pourront se dérouler à son bord, même si elle ne naviguera finalement pas. Elle demeurera néanmoins un élément essentiel dans le cadre des diverses attractions qui vont être proposées.

Comme nous sommes propriétaires de cette péniche, la question se posera ensuite de savoir si nous pouvons éventuellement bénéficier de la participation d'autres Communes traversées par le canal –je pense essentiellement à Bruxelles-Ville ou à Anderlecht- pour que le bateau puisse être utilisé à des fins culturelles et pédagogiques. On parle en effet beaucoup pour l'instant de la revitalisation du canal et de ses abords... Ce projet serait donc particulièrement intéressant dans le cadre de cet objectif.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank Mevrouw de Burgemeester voor het deel van haar antwoord op mijn vraag. Ik vind het project nuttig. Dat is positief... Maar ik had ook gevraagd hoeveel die boot gekost had...

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mijnheer De Block. Probeert het kort te maken, alstublieft.

M. De Block :

Monsieur le Président, j'aimerais vraiment que vous nous aidiez, nous Conseillers communaux, pour que les différents responsables répondent à nos questions. J'ai demandé quelque chose de vraiment très simple. Est-ce que le budget qui était prévu pour le projet est toujours là ? Oui ou non ?

M. le Président :

Mais on a répondu !...

Mme la Bourgmestre :

J'ai dit qu'on avait été obligé de *réduire la voilure*...

Mme l'Echevine Turine :

Oui, moins 300.000 euros...

M. De Block :

Oui, mais combien reste-il de ce budget ?

M. l'Echevin El Khannouss :

1,7 million d'euros de subsides régionaux...

M. De Block :

...Et en ce qui concerne le budget *de fonctionnement* ? On a donc acheté la péniche et qu'a-t-on prévu maintenant au niveau de son budget de fonctionnement ?

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette péniche a été acquise pour un montant de 100.000 euros. Je vous propose éventuellement de revenir sur le fonctionnement de *Métropole Culture 2014* à l'occasion d'une Sections Réunies ou d'une autre réunion du Conseil communal... Mais on ne va pas s'étendre aujourd'hui sur un seul des aspects de *Métropole Culture*. Je crois qu'il vaut mieux envisager la chose dans sa globalité par rapports aux différentes activités et manifestations qui vont se dérouler.

Mme l'Echevine Turine :

Ce sont les frais d'aménagement qui ne se font pas mais la péniche sera utilisée dans le cadre de *Métropole Culture* dans l'état où elle se trouve.

M. le Président :

De plus, c'est un bien communal et si jamais il n'était pas utilisé par après entre différentes communes, il pourra toujours être revendu de manière à récupérer la mise qui a été utilisée lors de son achat.

M. De Block :

Ah !... Donc, on a acheté un bateau juste pour qu'on puisse le voir...

M. le Président :

Mais non !...

M. De Block :

C'est pourtant ce qu'on vient de me dire !... Parce que du fric pour l'aménager et l'utiliser réellement pendant *Métropole Culture*, il n'y en a pas !

M. le Président :

Mijnheer De Block, alstublieft...

Mme la Bourgmestre :

Ecoutez, on ne va pas tourner en rond... Il y a le projet *Métropole Culture* qui, lorsqu'on l'a présenté à la Communauté Française, prévoyait l'acquisition d'une péniche qui était considérée comme l'élément-phare de ces manifestations. On peut se demander aujourd'hui s'il s'agissait ou non d'une erreur... Toujours est-il que cela figurait dans le projet et que le Commune a donc acquis cette péniche. Elle sera évidemment utilisée dans le cadre de *Métropole Culture 2014* mais aussi par la suite parce qu'elle sera aménagée de telle manière qu'on puisse organiser des événements à son bord. Ces événements, je le répète, seront pédagogiques ou culturels.

Ce que j'ai dit aussi, c'est que la péniche ne pourra pas être aménagée pour naviguer tel qu'on l'avait prévu au départ. Mais rassurez-vous, elle sera utilisée. Ce ne sera donc pas une péniche qui sera amarrée le long du canal uniquement « pour faire beau »... Ce sera une péniche qui aura une fonction culturelle et pédagogique.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

14. Convention entre la Commune et le Port de Bruxelles relative à l'occupation par la péniche communale du Quai aux Matériaux.

Overeenkomst tussen de Gemeente en de Haven van Brussel met betrekking tot het gemeentelijke woonschip dat wordt aangemeerd aan de Materialenkaai.

M. le Président :

Ce sera occupé d'une façon gratuite.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

15. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. AMPHORA.

Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuisen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. AMPHORA.

M. le Président :

On a répondu en partie déjà à certaines questions relatives à ce point.

La Parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais une nouvelle fois vous demander de parler en même temps de deux points, les points 15 et 16, puisque tous deux concernent des conventions d'occupation pour un même bâtiment et pour deux associations. J'ai analysé quatre articles de la convention d'occupation pour lesquels j'ai des questions à poser. Je peux les poser en même temps ?

M. le Président :

Bien sûr ! Je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci.

En ce qui concerne la convention d'occupation *Amphora*, l'objet de l'Article 1 précise que cette association dispose du 4^{ème} étage en usage exclusif, étage qui comporte une kitchenette –non pas une cuisine-, un WC et deux bureaux.

Au rez-de-chaussée, on prévoit un usage partagé sans plus d'explication. Au 3^{ème} étage, il y a un droit de passage pour la crèche dans la salle polyvalente.

Dans le même Article mais pour la LES – Maison de la Femme, celle-ci dispose des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} étages en usage exclusif et du rez-de-chaussée à usage partagé, là encore sans aucune précision. Idem pour le point 3 relatif au droit de passage.

Ma remarque porte sur le fait que les locaux du rez-de-chaussée sont composés d'un hall d'entrée, d'une salle polyvalente, d'une cuisine à l'américaine et d'un bureau. A ma connaissance, seule la salle polyvalente est partagée entre les deux associations et ce, depuis plus d'un an.

L'espace bureau du rez-de-chaussée sert à l'organisation des permanences sociales de la LES, projet de la Maison de la Femme. Il faudrait à mon avis que ce droit de passage soit précisé au point 3. Je pense qu'on devrait plutôt parler de *la mise à disposition* de la salle polyvalente avec *une servitude de passage éventuelle* pour la crèche.

A l'Article 3 relatif à l'affectation, je lis : « (...) *formation plus atelier pédagogique* » pour ce qui concerne *Amphora*, (...) « *projets qui sont encore à développer et pour lesquels des subsides sont encore partiellement à trouver* ». *Amphora* ne peut éventuellement « *que sous-louer partiellement* », d'où le fait que si cette association, afin de développer l'un ou l'autre projet, avait besoin, même temporairement, de partager le local –n'importe lequel-, cela ne lui est actuellement pas autorisé.

En ce qui concerne la LES, les mises à disposition d'espaces pour organiser des ateliers, des cours de cuisine, des cours de français ou autres sont de très beaux projets. Ce sont également des projets lourds mais qui existent de très longue date... Je pense qu'il en est question depuis près de 20 ans. La LES se doit de partager au maximum ses locaux avec des associations de quartier ou autres et ce à titre gratuit. C'est ce que je déduis à la lecture de l'Article 4.

Je n'ai personnellement rien contre l'ouverture des espaces communaux à d'autres associations de quartier, même gratuitement. Mais qui, au niveau des assurances, compte couvrir qui et quoi et dans quel contexte ? De façon générale, pour les deux associations,

qu'en est-il, à la lecture des Articles 1 et 3, d'une juste répartition des provisions de charges qui, selon l'Article 9 pour *Amphora* et selon l'Article 10 pour la LES, se répartissent à hauteur de 30 et 70%, alors que le partage pour l'occupationnel est de 1/5^{ème} – 4/5^{ème} ?

L'avant-dernier Article, soit l'Article 6, concerne les loyers. 400 euros de loyer pour *Amphora* plus 100 euros de provisions de charges reprises à l'Article 9. L'Article 6 prévoit la gratuité pour la LES et comme il n'y a pas de loyer, il n'y a forcément pas d'Article relatif à l'index des prix. Pour ce qui concerne les provisions pour charges, celles-ci s'élèvent à 500 euros.

L'Article 8 concerne la garantie bancaire. 800 euros sont réclamés par anticipation pour *Amphora*. Il y a une logique. 1.000 euros sont réclamés, également par anticipation, pour la LES. Or, ici, pour ce qui est d'*Amphora*, ce serait techniquement correct puisqu'il s'agit d'un montant correspondant à deux mois de loyer, mais qu'en est-il de la réclamation d'une garantie bancaire sur base de provisions pour charges multipliées par deux ? De plus, dans ces conventions, il n'existe pas d'article prévoyant que ces garanties seront bloquées sur un compte aux noms des associations du fait qu'au terme des conventions d'occupation, elles ne pourront être déduites que s'il n'y a défaut de paiement de loyer.

Il me reste deux remarques et une petite conclusion.

Ma première remarque est que les gestionnaires d'*Amphora* n'ont apparemment pas connaissance de ce projet de convention et n'ont pas eu l'occasion d'en discuter en Conseil d'administration. A cet égard et à la lecture électronique des conventions, j'ai pu constater que la convention d'*Amphora* n'était nullement annotée alors que celle de la LES l'était, tant par les gestionnaires que par l'Echevine de Tutelle. Ceci n'est nullement une critique, bien au contraire. Mais cela me pose problème par rapport à *Amphora* qui n'a pas eu la même opportunité que la LES.

Personnellement –et restons très clairs-, je n'ai rien contre le projet Maison de la Femme de la LES, qui est un projet plus qu'indispensable dans notre Commune, mais je tente simplement de défendre les intérêts d'*Amphora*, petite ASBL sociale tout aussi utile aux habitants que la LES. Son but premier est d'être une épicerie sociale et les épiceries sociales sont très peu nombreuses à Bruxelles. *Amphora* doit donc s'étendre vers d'autres projets afin de ne pas perdre le subside ILDE. Pour ce faire, elle a besoin de locaux supplémentaires.

Voilà pourquoi je vais vous demander le report du vote de ces deux conventions afin que soient analysés les points techniques que j'ai soulevés mais aussi et surtout pour permettre à *Amphora* d'analyser la faisabilité du paiement de cette convention d'occupation.

Il appartient éventuellement à l'Echevine de tutelle de soutenir ce projet social mais afin de ne pas nuire aux deux associations, je demande également aux deux Echevines concernées d'organiser une concertation globale avec celles-ci, dans le cadre de leurs projets et de leurs besoins respectifs et -pourquoi pas ?- d'envisager le développement de projets communs.

Si ce soir, tout reste en l'état, sachez que *Amphora* risque non seulement de ne pouvoir participer à la location des espaces de la rue du Jardinier et de voir une partie de ses subsides réduits, mais aussi de devoir diminuer le nombre de personnes qu'elle soutient par le biais de l'épicerie sociale.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer Berckmans :

M. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter, dank u voor mij het woord te geven en ik kan u verzekeren dat ik iets korter zal zijn dan mijn geachte voorganger...

M. de Voorzitter :

Dank u !

M. Berckmans :

Ik stel twee vragen : het punt 15 verklaart dat er in de toekomst een kinderdagverblijf zal georganiseerd worden. Voor hoeveel kinderen zal er plaats zijn ?

Voor wat punt 16 betreft, over de LES –en ik ben daar niet tegen, ik ben eerder zelfs voorstander ervan-, zie ik dat één van de taken die uitgevoerd zijn door de LES gaat over het geven van cursussen Frans aan Molenbeekse vrouwen. Dus, dat is goed... De mensen moeten verschillende talen kunnen spreken. Maar ik stel de volgende vraag : waarom worden er ook geen cursussen Nederlands gegeven voor de Molenbeekse vrouwen ?...

Mme Piquard :

Mais cela, c'est le *Vaartkapoen*, non ?...

M. Berckmans :

Nee, dat is niet de *Vaartkapoen* !... En ik zou graag hebben, Mijnheer de Voorzitter, dat ik mij mag uitspreken zoals iedereen !

M. de Voorzitter :

Ga maar door... Er is geen probleem, Mijnheer Berckmans. U heeft het woord.

M. Berckmans :

Als je over De Vaartkapoen iets wil uitleggen, kan ik het persoonlijk doen, maar dat heeft hier niets mee te maken.

Ik stel hier een vraag over de cursussen Nederlands voor Molenbeekse vrouwen omdat dat een sociale taak is. Er is een groot werkloosheidscijfer in Sint-Jans-Molenbeek en dikwijls wordt die werkloosheid veroorzaakt door het gebrek aan tweetaligheid. Ik verwijs naar een eerder antwoord van Mevrouw de Schepen Sarah Turine op één van mijn vorige interpellaties over de LES. Mevrouw Sarah Turine had mij gezegd dat de LES inderdaad naar meer tweetaligheid moest streven.

In dat zelfde verband, wil ik ook verwijzen naar een motie die door een collega is voorgebracht en waaraan ik ook mijn steun had gegeven voor de invoering van meer tweetaligheid in het Gemeentelijk Lager Onderwijs.

Ik denk dus dat de kennis van de talen –Nederlands en Frans- zou ten goede komen voor alle Molenbeekenaars, in de eerste plaats voor degene die werkloos zijn of die in een precaire situatie zitten.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Je vais donner la parole à Madame Evraud qui ne s'était pourtant pas inscrite pour demander d'intervenir lors du début du traitement de ce point. Madame Evraud, je vous en prie. Je vous demande de veiller à vous inscrire au début si vous souhaitez prendre la parole.

Mme Evraud :

D'accord, mais je ne savais pas au début que j'aurais une petite précision à apporter...

Il ne s'agit pour moi que de compléter ici ce que Madame Piquard a dit à propos d'*Amphora*. Je veux vous informer que cette association aura très bientôt un Conseil d'administration et qu'il serait bien qu'on reporte le point afin de donner à tous le temps d'en discuter. Il s'agit quand même d'une assez grosse somme et on ne sait pas, à ce jour, comment on va la payer...

Voilà.

M. le Président :

Merci, Madame Evraud.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci à tous de votre intérêt.

Je crois qu'il est temps que les deux associations bénéficient d'une convention d'occupation parce que pour l'instant, il n'y en a pas. Elles n'en avaient d'ailleurs pas quand je suis arrivé et je pense que cela fait partie des choses que l'on doit régler. Il y a eu beaucoup de discussions avec les services, avec les associations, non seulement sur les montants mais aussi sur la cohabitation entre les deux ASBL, sur ce qu'on appelle les « droits de passage » mais qu'on peut aussi appeler, si on préfère, les « servitudes ».

Au niveau des montants qui sont demandés, la philosophie générale est de se dire qu'on a des associations qui sont subsidiées et qui, dans le cadre d'un projet particulier, peuvent demander à leur pouvoir subsidiant de bénéficier de montants pour faire face au paiement d'un loyer, tandis que d'autres associations ne le peuvent pas.

En l'occurrence, *Amphora* peut indiquer dans ses justificatifs les frais liés à l'occupation d'un espace pour le projet d'épicerie sociale. Ce n'est pas le cas pour la LES et la Maison de la Femme en tant que telles.

Il est de la même logique de se dire que quand une association accepte de partager ses locaux, il est préférable de l'encourager en disant que la gratuité entraîne, pour

compensation, l'utilisation occasionnelle desdits locaux par les autres associations. On sait que beaucoup d'associations demandent de pouvoir occuper des locaux sporadiquement. C'est quelque chose qu'il faut encourager parce que cela développe aussi le dynamisme de l'associatif et son déploiement.

Je l'ai dit lors du traitement d'autres points, il ne faut pas confondre un subside avec un loyer et la possibilité d'occuper à moindre coût une propriété communale, une salle ou une infrastructure.

Je pense donc que d'une part, on doit avoir des locaux mis à la disposition des associations pour servir à l'intérêt collectif et ceci moyennant des montants évidemment inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans le privé. D'autre part, les associations doivent pouvoir bénéficier de subsides. Il est donc très important d'avoir un peu de transparence comptable, de telle manière que l'un ne soit pas pris pour l'autre.

Au point de vue de la répartition des charges, il s'agit d'une estimation qui a été faite en collaboration avec les responsables des deux associations. Cela n'a pas posé de problème, il s'agit de quelque chose lié, entre autres, aux types d'activités qui seront exercées, aux types de matériels –électrique et autres- qui seront utilisés par l'une et l'autre des associations.

Pourquoi demander 1.000 euros de garantie à la LES ? Tout simplement parce qu'il faut déterminer un montant en fonction des dégâts locatifs possibles. Ce montant a donc été calculé en fonction de ce que l'on peut rencontrer dans d'autres surfaces associatives du même type.

Il y donc eu concertation entre les deux associations. Comme cela arrive souvent, le résultat arrive seulement maintenant et cela veut dire que pendant tout un temps, il n'y a eu ni de conventions d'occupation, ni de subsides qui ont été payés. C'est autant d'économies que chaque association aura réalisées.

Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur Majoros, je conçois que vous soyez un parfait gestionnaire. Je n'ai pas de souci avec cela et il est évident que tout établissement communal ou que toute infrastructure para-communale doivent se plier à un règlement.

Ceci étant, je vous rappelle et vous précise tout de même que les subsides ILDE ne sont pas là pour payer les loyers et les frais locatifs. Soyons très clairs à ce sujet : *Amphora* en particulier est tenue en grande partie à cela... Je vous répète que si elle ne peut développer des projets, une partie de ses subsides déjà obtenus ou en cours d'obtention vont tomber ! Voilà un premier point.

Vous dites par ailleurs qu'il y a eu concertation entre les deux associations. Est-ce bien vrai, Madame l'Echevine ? En tout cas, moi, on m'a certifié que non...

Mme la Bourgmestre :

« On »... C'est qui ça ?

Mme Piquard :

Madame, j'ai le droit d'avoir mes renseignements en tant que Conseillère communale !

M. le Président :

Tout à fait ! Terminez, Madame Piquard. Il vous reste encore une minute pour terminer votre intervention.

Mme Piquard :

Oui, Monsieur le Président, mais si on m'interrompt à tout bout de champ, je demande le supplément de temps de parole ! Sinon, je ne m'arrêterai pas...

Donc, afin d'éviter un traitement différentiel, je vous suggère aussi, Monsieur Majoros, d'octroyer la gratuité à *Amphora*, tout comme vous le faites pour la LES, et de calculer dès lors leurs charges selon une répartition 30% - 70%. Je crois que, de cette manière, les responsables de l'association s'en sortiraient mieux. Bien sûr, comme ceux de la LES, ils auraient l'obligation de partager les locaux. Je ne vois pas pourquoi il y doit y avoir deux traitements différents au sein d'une même... *habitation*, si je peux m'exprimer ainsi.

Voilà pourquoi, Madame l'Echevine Gilles-Goris, je compte sur vous, en votre qualité d'Echevine de l'Action sociale, d'étudier toutes ces choses et de les défendre auprès du Collège.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Mijnheer Berckmans, ik ga u het woord nog geven.

U heeft een vraag gesteld betreffende de tweetaligheid in de LES... Maar de LES is eigenlijk gefinancierd door de franstalige

M. Berckmans :

Sorry, maar dat men ten minste de beleefdheid heeft om mij een antwoord te geven...

M. de Voorzitter :

Ja, maar u hebt het antwoord al verschillende keer gekregen...

M. Berckmans :

Ik heb dat antwoord niet gekregen ! In dat geval, wil de betrokken Schepen het niet verstaan, ofwel *kan* hij het niet verstaan... Dat is mijn probleem niet, maar sorry... Hier kan

men toch niet zeggen –noch de ene, noch de andere schepen- dat ze niet weten welke soorten van activiteiten binnen de LES worden uitgeoefend !

M. de Voorzitter :

U hebt gevraagd op welke manier die vereniging gefinancierd was...

M. Berckmans :

Nee, ik heb een andere vraag gesteld. Ten eerste, voor het punt 15, heb ik gevraagd hoeveel plaatsen voorzien waren in het kinderdagverblijf. Ten tweede, wat punt 16 betreft, in het kader van de lessen van de vereniging LES, heb ik gevraagd waarom er geen lessen voorzien waren in het Nederlands voor de Molenbeekse vrouwen. Ten eerste, hebben ze een grote werkloosheid en dus, hoe meer tweetaligheid, hoe beter... Ten tweede, Mevrouw Turine heeft gezegd in een antwoord op één van mijn vorige vragen dat meer tweetaligheid in de LES iets interessant zou zijn...

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans... We kunnen daarover spreken in het kader van een interpellatie, dat is geen probleem. Maar dat heeft voor het ogenblik niets te zien met de conventie die wij vragen hier te keuren. U stelt vragen waarvoor er niets voorbereid is om u een antwoord te geven... In het kader van een interpellatie, zullen de mensen u daarover spreken op een lange termijn. Maar u moet in het punt blijven. Het punt betreft de conventie over het gebruik van lokalen...

M. Berckmans :

Ik zal geen antwoord krijgen... Ik stel korte vragen waarop er geen enkel antwoord wordt gegeven... Er zijn er hier mensen die heel lange vragen stellen terwijl ze helemaal « à côté de la plaque » zijn en daar wordt van alles over geantwoord. Sorry, ik apprecieer dat niet !

M. de Voorzitter :

Mevrouw Piquard is in de conventie gebleven en heeft de vergelijking gemaakt tussen de twee conventies. Maar ik zeg het u nog : u kunt daarop terugkomen via een interpellatie.

Pouvons-nous approuver le point 15 ?

Mme Piquard :

Monsieur le Président, j'ai demandé qu'on reporte...

Mme la Bourgmestre :

A priori, on vote...

M. le Président :

La décision est de voter...

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Pour mettre tout le monde d'accord, je propose que si dans un mois, il était démontré, contrairement à toutes les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici, que *Amphora* se trouve devant des difficultés telles que, passagèrement, elle ne peut faire face à ceci et justifier ces frais dans les différents subsides dont elle bénéficie, je propose donc que dans un mois, on ne revoie pas le point mais qu'on le retire si cela pose un vrai problème... Je pense que ma collègue est d'accord avec moi à ce sujet. Je propose donc qu'on approuve le point ce soir et que s'il y avait un problème avéré dans un mois, on retire cette décision. Je ne sais pas si vous serez d'accord avec moi, mais je pense que cette proposition nous permettrait, malgré tout, d'avancer ce soir.

M. le Président :

La parole est à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Pour moi, il n'y a pas de souci. J'ai confiance en mes collègues. C'est une parole qui est donnée. Nous travaillons en concertation et nous aurons certainement une rencontre avec les différents responsables de l'Administration. La question est de savoir si ces frais peuvent être ventilés dans des subsides ou non. C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre ce soir et...

Mme Piquard :

... Madame, ces frais ne peuvent pas être ventilés dans des subsides ! C'est tout... Attendez donc la tenue de votre Conseil d'administration le mois prochain pour revenir ensuite devant nous avec ce point. C'est kif-kif bourricot. Pourquoi voter aujourd'hui pour tout annuler le mois prochain ? Dans quarante jours, on aura le compte-rendu intégral de notre réunion d'aujourd'hui et...

M. l'Echevin Majoros :

On n'a pas besoin de compte-rendu pour cela...

Mme Piquard :

Ah si ! Sinon, je n'aurai aucune preuve de ce qui a été dit et proposé !

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Ecoutez, en ce qui me concerne, je répète que j'ai confiance. Nous sommes en concertation, nous allons voir les choses ensemble. Je reviendrai donc vers vous et je vous promets de vous dire ce qu'il en est. Je peux comprendre votre point de vue, mais je reviendrai devant vous avec cela, je vous l'assure.

Mme Piquard :

... Et j'espère avoir toutes les explications !

Mme la Bourgmestre :

De toute manière, on ne va pas laisser couler cette association !...

Mme Piquard :

Cela, c'est facile à dire, Madame la Bourgmestre, mais excusez-moi, elle est pourtant tout à fait « *coulable* »...

(Colloque - Gesprek)

Mme la Bourgmestre :

Bon ! On reporte...

M. le Président :

Il y a finalement un consensus pour dire qu'on reporte les deux points à notre prochaine réunion.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Vermits dat de twee punten uitgesteld zijn, zal ik misschien de kans hebben de antwoorden op mijn vragen krijgen tegen de volgende keer, als de punten terug op de agenda zullen komen...

Wat het punt 15 betreft, vind ik het eigen aardig dat het, in het kader van een wijkcontract, men niet kan zeggen als er hoge nood is aan kinderopvang en er hoeveel kinderen zullen opgevangen kunnen worden...

M. de Voorzitter :

Dank u.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Volgens mij, 24 kinderen...

M. le Président :

L'incident est clos.

*Le point est reporté à la prochaine réunion.
Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.*

16. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du Contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. LES pour le projet « Maison de la Femme».
Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. LES voor het project « Maison de la Femme ».

M. le Président :

Le point 16 est reporté.

17. Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue - FEDER 2013 - PGV - Réhabilitation partielle du site Bellevue - Terrain vague situé entre la rue Evariste Pierron et la rue Brunfaut - Cadastre Division 2 Section B 495/E/2 et Division 2 Section B 495/F/2 - Négociation de l'acquisition.
Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - EFRO 2013 - Grootstedenbeleid - Gedeeltelijke renovatie van de Bellevue-site - Braakliggend terrein gelegen tussen de Evariste Pierronstraat en de Brunfautstraat - Gekadastreerd Afdeling 2 Sectie B 495/2/E en Afdeling 2 Sectie B 495/2/F - Onderhandeling van de aankoop.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

18. Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Modification du règlement « enveloppe de quartier ».
Gesubsidieerde projecten - Duurzaam wijkcontract Rond Leopold - Wijziging van het règlement « wijkveloppe ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**19. Contrat de Quartier Ecluse - Saint-Lazare - Op 5b7 - Antenne de quartier - Convention WAQ Imelda.
Wijkcontract Sluis - Sint-Lazarus - Wijkantenne - Gebruiksovereenkomst WAQ Imelda.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

20. PGV - Habitat Solidaire Séniors - Terrain inoccupé sis à l'angle de la rue de la Campine et de la rue Van Malder - Cadastré Division 3 Section B 820 w7 - Négociation de l'acquisition.

Grootstedenbeleid - Solidair wonen voor senioren - Braakliggend terrein gelegen op de hoek van de Kempenstraat met de Van Malderstraat - Gekadastreerd Afdeling 3 Sectie B 820 w7 - Onderhandeling van de aankoop.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Dans le dossier, on retrouve uniquement l'acte établi par le Receveur communal au sujet du prix à négocier. Mais pour le reste, il y a très peu d'informations sur la nature du projet en lui-même. J'aimerais donc, si c'est possible, avoir un peu plus de détails sur ce projet d'habitat solidaire pour les séniors.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Une chose m'étonne, c'est que le nom du propriétaire du terrain apparaît dans le document... il se trouve au bas de la page où est détaillé le point 20. Normalement, on essaie de ne pas donner de nom...

Mme la Bourgmestre :

Oui, en effet... C'est une erreur administrative.

M. le Président :

Cela appartient actuellement à Zahri Mohamed...

Mme la Bourgmestre :

Mais justement ! Normalement, tu ne peux pas citer de nom...

M. le Président :

Ah ! Excusez-moi...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Je suis vraiment désolé...

Vous effacez ! On gomme ! Mea Culpa... C'est sans doute la fatigue.

La parole est à Monsieur Gypers :

M. l'Echevin Gypers :

La Commune souhaite créer, en collaboration étroite avec le CPAS et éventuellement avec des associations privées spécialisées, un habitat solidaire seniors pour un public fragilisé. Il s'agira de logements sociaux sous forme d'habitats communautaires pour seniors. Les petites unités de logements par exemple, dont la superficie sera de 35 à 40 mètres carrés, fonctionneront par modules de 4 ou 8 unités reliées entre elles par un grand espace commun permettant l'organisation d'activités collectives : cuisine, salon avec grande TV, living, terrasse extérieure, etc.

Ce nouveau concept d'hébergement pour personnes âgées permet à celles-ci un maintien à domicile et la valorisation d'une certaine autonomie, tout en favorisant l'entraide mutuelle.

Voilà donc le projet dans ses grandes lignes.

M. le Président :

Merci, Monsieur Gypers.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

21. Projets Subsidiés - Contrat de quartier Rives Ouest - Projet Beliris (Op 4,5 (P20) & 4,9 (R31)) - Marché public de travaux - marché conjoint - Réengagement de la dépense.

Gesubsidieerde Projecten - Wijkcontract West Oevers - Belirisproject (Ingrep 4,5 (P20) & 4,9 (R31) - Overheid opdracht van werken - Gezamenlijke opdracht - Herinschrijving van de uitgave.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

22. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0038.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0038.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

23. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0037.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0037.

M. le Président :

La parole est à Madame Khadiji...

Mme El Hajjaji :

Khadija El Hajjaji !...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Madame El Hajjaji, en effet ! Excusez-moi ! J'ai fait un mix de votre prénom et de votre nom... En effet, Khadija et Khadiji...

Mme El Hajjaji :

Oui, c'est difficile. Mais je vous comprends...

En fait, une première question porte sur la mission d'études relative aux caméras de surveillance. Je souhaite vous demander si vous avez une idée précise du délai qui sera nécessaire pour renouveler ce réseau de caméras.

Ma deuxième question est un peu *subsidaire*. Sachant qu'il y a très peu de caméras qui sont en état de marche sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean –il y en a exactement 22 sur 69 qui fonctionnent et cela a d'ailleurs suscité un débat au Conseil de Police-, est-ce que vous n'avez pas envisagé de procéder éventuellement à la réparation de ces caméras ? Pour la sécurité, il me semble que c'est un élément fondamental et que de plus en plus de questions se posent à ce sujet.

M. le Président :

Merci, Madame El Hajjaji.

Het woord is aan de Heer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Vous vous en souvenez peut-être, on avait voté ici-même la maintenance de ces caméras. Si je me souviens bien, je crois que c'était lors de notre réunion du mois de juillet. Il s'agit d'une somme assez importante qui est consacrée au contrat d'entretien et dès que l'on constate une défaillance d'une caméra, on la signale aux responsables de l'entreprise chargée de les réparer. Une fois avertis, ils doivent effectuer la réparation, en principe dans un délai de trois jours.

M. le Président :

La parole est à Madame El Hajjaji.

Mme El Hajjaji :

Comment explique-t-on alors qu'il y ait aussi peu de caméras qui fonctionnent ? Ce n'est pas moi qui ai dit qu'il n'y en avait que 22 sur 69. Je répète que cela a été précisé récemment au Conseil de Police.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Gypers...

M. l'Echevin Gypers :

Oui, mais j'ai dit que la décision relative à l'entretien et aux réparations a été approuvée lors du Conseil communal de juillet. Jusqu'alors, on ne bénéficiait pas de contrat d'entretien puisque vous vous souvenez peut-être que, faute de budget, notre décision a été repoussée pendant tout un temps. Mais aujourd'hui, le contrat est enfin établi et les choses devraient peu à peu rentrer dans l'ordre.

M. le Président :

Lors de la dernière réunion du Conseil de Police, la décision n'était pas encore prise. Depuis lors, le contrat a été signé et les caméras sont entretenues.

Mme El Hajjaji :

Et elles sont désormais toutes réparées ?

M. le Président :

Cela, je ne sais pas... C'est une question que vous devez poser au Commissaire.

M. l'Echevin Gypers :

On n'a pas de vue sur les caméras... Si on fait quelque chose, c'est uniquement sur demande des autorités de police. Donc, s'ils nous signalent un problème, on transmet l'information à l'entreprise spécialisée et c'est elle qui est chargée de faire le nécessaire pour effectuer les réparations dans les délais.

M. le Président :

Donc, c'est au Conseil de Police que vous pourrez savoir combien de caméras ont été réparées depuis que le contrat a été signé.

Mme Piquard :

Mais au niveau des réparations, la Commune a quand même un droit de regard... Vous devriez quand même savoir si les caméras sont réparées, puisque vous venez de dire que l'entreprise doit le faire dans les trois jours... Imaginons qu'une caméra tombe en panne, ne fonctionne pas. Finalement, qui fait quoi ? De plus, est-ce qu'il n'y a pas de garantie là-dessus ?

M. de Voorzitter :

Mijnheer Gypers...

M. l'Echevin Gypers :

Prenons l'exemple récent d'une caméra du quartier Saint-Rémi qui a été en panne pendant 4 jours. Dès le moment où cela a été signalé, trois jours après, elle était à nouveau en fonction.

Mme Piquard :

Vous avez vérifié ?

M. l'Echevin Gypers :

C'est nous qui contrôlons l'entreprise... A partir du moment où ses responsables nous disent que la réparation est effectuée, on suppose que la caméra fonctionne ! Ce n'est pas nous qui allons vérifier et il appartient donc aux services de police de nous dire si elle fonctionne ou pas.

Mme Piquard :

Je repose encore ma question... La Commune a signé un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée. Donc, ce contrat existe grâce aux deniers communaux. Imaginons que la caméra du quartier Saint-Rémi a fonctionné à nouveau quatre ou cinq jours après... Mais vous ne le savez pas...

M. le Président :

Ah si ! On est sûr qu'elle fonctionne...

Mme Piquard :

Mais vous venez de dire que vous n'avez pas de droit de regard sur les images ! Comment savez-vous que cela fonctionne ?

M. le Président :

Madame Piquard, je vous interromps et je vais donner la parole à Madame la Bourgmestre...

Mme Piquard :

... Et il n'y a pas de garantie sur ces réparations ! Cela veut dire si dans un mois, la caméra pète à nouveau, c'est rebelote et on repaie une réparation !...

M. le Président :

Madame Piquard, je donne la parole à Madame la Bourgmestre...

Mme Piquard :

Eh bien, c'est très bien ! Merci, Madame, de nous donner un peu plus de renseignements.

Mme la Bourgmestre :

Simplement, Madame, on est venu devant vous avec un budget de 70.000 euros lors de l'avant-dernière réunion du Conseil communal, pour assurer la réparation et l'entretien des caméras existantes. Aujourd'hui, nous assurons ces réparations et ces entretiens. Je reconnais que tout n'est pas optimal mais, de toute façon, nous reviendrons au Conseil communal avec un nouveau projet d'acquisition de caméras qui seront réparties sur tout le territoire de la Commune.

Pour l'instant, nous nous trouvons donc en quelque sorte dans une période « intermédiaire ». Nous devons nous préoccuper du matériel existant, de son entretien et de sa réparation. Par la suite, comme cela a été annoncé, il y aura un renouvellement de l'ensemble des caméras installées sur le territoire de la Commune.

En ce qui concerne les réparations, les contacts ont d'abord lieu entre les services de police et la Commune et ensuite avec l'entreprise spécialisée. On ne peut malheureusement pas vous donner aujourd'hui de réponse précise à votre question, mais on peut certainement la poser au Conseil de Police pour obtenir plus de renseignements.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

24. Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Projet - CC130041.

Overheidsopdracht voor diensten betreffende de ontwerpopdracht met het oog op de bouw van de nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Ontwerp - GR130041.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

We geven 1,1 miljoen euro aan een Studiebureau om dat budget te voorzien... Er wordt daar nu een bestek voor uitgeschreven. Hoe verhoudt dit bedrag zich tot de totale kost van de nieuwe school ? En hoeveel extra-kinderen zullen daar in de toekomst naar school kunnen gaan ?

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Voor de details van de verdeling tussen de architectenkosten en het kosten van de bouw, is er een sleutelverdeling die duidelijk wordt vastgelegd. Mijnheer Gypers zal u misschien het beter dan ik kunnen uitleggen.

Voor wat het aantal plaatsen betreft, de huidige school biedt plaats aan 214 kinderen. We gaan die capaciteit verdubbelen. Het zal dus een school zijn van ongeveer 400 kinderen.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Mijnheer Gypers, ik zou meer details willen krijgen over het bedrag dat voorzien is voor de studieopdracht. Zijn er genoeg centen om dat te betalen? Wat is de repercussie van de prijs van de studieopdracht op de totale kost van de nieuwe school ?

M. Schepen Gypers :

Dat is de Studiebureau die dat ons zal geven... Dat zijn allemaal normen en percentages dat ze daarop hebben. In feit, zijn het de studiebureaus die de rekeningen maken en die ons de cijfers dan geven.

Mevr. Dekens :

Ja, maar 1,1 miljoen euro is toch wel veel geld...

M. de Schepen Gypers :

Dat is normaal 10 a 15%...

Mevr. Dekens :

Dank u.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

25. Plan triennal d'investissement et de développement 2010-2011-2012 - Dotation URE Bâtiment et URE logement - Projet n°08 - Remplacement de châssis à la Maison d'Accueil Le Relais et à l'Antenne Maritime - Projet CPAS - Maintien de sa décision en date du 25.10.2012 - CC13.0040.

Driejarig investerings- en ontwikkelingsplan 2010-2011-2012 - Dotatie REG gebouw en woning - Ontwerp nr. 8 - Vervanging van ramen onthaaltehuis De Relais en Antenne Maritiem - OCMW-project - Behoud van zijn beslissing van 25.10.2012 - GR13.040.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

26. Subsidies visant à soutenir la mise en oeuvre de collaboration entre les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale - Projet du Groupe de Travail et d'Information - Marchés publics de la Région de Bruxelles-Capitale (GTI MP BXL) visant le développement des activités de la plateforme GTI MP BXL - CC130.036.

Subsidies ter ondersteuning van het instellen van samenwerkingen tussen de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Project van de Werk- en Informatiegroep - Overheidsopdrachten van het Brussels Gewest (WIG OO Brussel) betreffende de ontwikkeling van de activiteiten van de WIG OO Brussel - GR130.036.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

27. Passage à la Biométrie des Titres d'Identité pour les ressortissants des Pays Tiers et pour les passeports Belges.

De afgifte van de biometrische verblijfstitels aan onderdanen van de derde landen en van de biometrische paspoorten aan Belgische burgers.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans... Nee, sorry ! Ik wou zeggen aan Mijnheer De Block...

M. De Block :

...L'autre Flamand !

(Rires - Gelach)

M. De Block :

Eh bien, je voterai contre. Je ne trouve pas que notre Commune doit aller dans le sens de ceux qui souhaitent mesurer *biométriquement* nos ressortissants. Qu'ils viennent de n'importe quel pays, j'estime que cela a des relents de « *Big Brother* »...

M. le Président :

Merci. Nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs – 1 vote négatif

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen – 1 negatief stem.

**28. Achat de logiciels bureautiques - Approbation de la dépense.
Aankoop bureautica logiciëlen - Goedkeuring van de uitgave.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

M. de Voorzitter :

Ja, Mijnheer De Block ? Vous voulez intervenir sur le point 28 ? Je vous signale qu'on vient de le voter et que le point est donc clôturé.

M. De Block :

Oui, mais vous allez tellement vite qu'on n'a pas le temps de se manifester pour demander la parole !

M. le Président :

Bon, je veux bien qu'on vous écoute. On recommence, mais c'est pour vous faire plaisir...

M. De Block :

Je voudrais en fait connaître la position de la Commune sur la politique d'achats de logiciels et en particulier vis-à-vis des achats *Open Source*.

Nous savons en effet tous que les licences coûtent énormément d'argent et je voudrais que la Commune s'exprime et fasse un choix qui s'oriente de plus en plus vers ces logiciels *Open Source* qui fonctionnent très bien. Il y a des pays entiers comme la Chine qui travaillent avec cela, mais nous, c... comme nous sommes, nous préférons payer 92.000 euros à Microsoft pour du matériel qui, si cela se trouve, sera déjà obsolète et vétuste dans trois ans. J'aimerais donc bien qu'on ait une petite discussion de fond sur ce point-là.

M. le Président :

Tout à fait d'accord, mais dans le cadre d'une interpellation si vous le voulez bien. Pas dans le cadre du point que nous venons de traiter ici.

M. De Block :

D'accord.

M. le Président :

L'incident est clos.

**29. Achat de matériel informatique - C.I.R.B. - Approbation du mode de financement.
Aankoop van informaticamateriaal - C.I.B.G. - Goedkeuring van de financieringswijze.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

30. Convention entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'Agence Bruxelles- Propreté - Installation de bulles à verre enterrées sur le site de la Place de la Duchesse de Brabant.

Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en het Agentschap Net Brussel - Installatie van ingegraven glascontainers die ingegraven op de locatie van de Hertogin Van Brabantplaats.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

31. Marché public de services juridiques relatifs au contentieux administratifs en matière d'urbanisme et d'environnement - Nouvelle Loi Communale article 234 alinéa 3 - Communication du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Overheidsopdracht van juridische diensten met betrekking tot administrative contentieux op het vlak van stedenbouw en milieu - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

32. Ratification de la décision du Collège portant sur la participation de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au Groupe de Travail et d'Information Archives (GTI-Archives).

Bekrachtiging van de beslissing van het College betreffende de deelneming van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek aan de « Groupe de Travail et d'Information Archives (GTI-Archives)».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

33. Approbation de la convention relative au projet de centralisation de l'aide scolaire. Goedkeuring overeenkomst inzake de voorgenomen centralisatie van de schoolsteun.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

J'ai déjà posé cette question dans le passé : quelles sont les ambitions de la Commune concernant l'aide scolaire ? Je me souviens que l'autrefois, on m'a parlé d'une vingtaine ou d'une trentaine d'élèves qui pourraient bénéficier de cette aide. Où en est ce projet aujourd'hui ?

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

L'aide scolaire concerne évidemment beaucoup plus que trente jeunes de la Commune. Il y a tout ce qui se fait déjà au niveau du cycle primaire. L'idée est de voir comment étendre et renforcer l'aide scolaire au niveau du cycle secondaire.

Le projet qu'on est en train d'essayer de mettre au point consiste à systématiser l'occupation d'une classe dans chaque école primaire communale. Ce local sera mis à la disposition d'associations ayant pour vocation d'apporter un soutien scolaire aux élèves du cycle secondaire. Comme cela nécessite quand même un changement de vision de la part des écoles de pouvoir accueillir ce genre d'activités dans le cadre du parascolaire, comme c'est aussi une première dans un travail de partenariat entre les différentes écoles communales, les associations et le service Jeunesse, on avance petits pas par petits pas.

On a donc lancé un premier projet-pilote avec « Atout-Jeunes ». Il est vraisemblable que, dans le courant du premier trimestre –c'est-à-dire lors du prochain Conseil communal ou lors du suivant-, on vienne devant vous avec des propositions qui concernent deux autres associations et chaque fois, on va essayer d'améliorer le projet. Mais l'ambition est qu'à terme, on puisse offrir à des associations qui ont les moyens humains mais qui ne disposent

pas d'assez d'espace dans leurs locaux, de pouvoir développer cette offre-là. La Commune participe surtout à la mise à disposition d'un local et à la facilitation par rapport aux assurances à contracter, etc.

Ceci est une première partie du projet de la Commune. On ira sans doute plus loin mais pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus.

M. le Président :

Merci, Madame Turine.

Het woord is aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je vais reposer ma question de la fois passée : quel est le lien de ce projet avec les écoles-mêmes ? S'il s'agit d'écoles fondamentales qui prêtent un local pour les élèves du cycle secondaire, y a-t-il possibilité de faire cela en lien avec une ou plusieurs écoles via les divers dispositifs d'accrochage scolaire pour renforcer les liens et surtout responsabiliser tous les acteurs de l'enseignement ? Il faut aussi penser aux fonds destinés à l'enseignement avant de permettre la réalisation de ce genre de travail. Je trouve en effet un peu étonnant que cela relève de votre compétence et non de celle de l'enseignement.

Mme l'Echevine Turine :

Mais cela, on le sait bien et il s'agit d'ailleurs de l'objet de tout un débat que l'on est en train de mener, non pas avec toutes les associations mais en tout cas avec celles qui dépendent de ma tutelle, à savoir les Maisons de quartier qui organisent le soutien scolaire. Il s'agit de revoir aussi quelle est la fonction réelle de toutes ces Ecoles de Devoirs, en tout cas du côté francophone, puisqu'on sait que le système n'est pas le même du côté néerlandophone. Mais les associations ne pourront jamais pallier entièrement le déficit du système d'enseignement fondamental ou secondaire par rapport à la question des élèves. Il faut évidemment pouvoir faire remonter des exigences ayant trait à la question de l'enseignement au niveau de la Communauté Française. En attendant, par rapport à toutes les demandes des élèves et de leurs parents, la question est de savoir comment l'associatif peut répondre au mieux aux craintes et aux questions relatives à l'accompagnement.

C'est donc cette réflexion-là que nous sommes en train de mener avec les responsables des Maisons de quartier pour tenter de faire évoluer la façon dont l'aide scolaire est organisée pour l'instant... Mais là-encore, je répète qu'on est au début de la réflexion. Il y a une mise au vert des équipes qui est prévue à la mi-septembre. Elle devrait permettre de faire évoluer le projet en tenant compte de la question de savoir comment on peut responsabiliser tous les acteurs concernés et comment on peut renforcer les liens entre les enseignants et les équipes d'animateurs dans les Maisons de quartier. Ces derniers se plaignent pour l'instant d'avoir très peu de répondant de la part des écoles dont sont issus les élèves dont ils s'occupent.

M. De Block :

Dans ce sens-là, je trouve que c'est préoccupant. J'ai entendu qu'une personne de la Cellule Pédagogique qui s'occupe de BroM + ne serait plus là... C'est un emploi à mi-temps qui aurait disparu... C'est possible ?

Mevr. de Schepen Gadaleta :

De informatie die u ontvangen hebt is totaal onjuist ingezien dat wij een BroM - coördinator die tewerkgesteld is bij « *La Débrouille* » en een BroM-coördinator die tewerkgesteld is bij de Gemeente.

Voor de rest, de persoon in kwestie is iemand die in Wallonië gaat wonen en die in Brussel niet meer zal komen werken. Het College heeft gisteren haar vervanging goedgekeurd. De vervanging wordt verzekerd door iemand die al binnen de Pedagogische cel werkt en die dus heel goed op de hoogte is van wat al de extra schoolactiviteiten betreft.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

34. Approbation d'une convention entre l'Administration communale et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean pour l'occupation de locaux de cours à l'Institut Machtens, Enseignement communal de Promotion sociale.

Goedkeuring van een overeenkomst tussen het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek voor de bezetting van de lokalen in het Institut Machtens, gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne sais pas si Monsieur Vandenhove est habilité à voter...

Mme la Bourgmestre :

Pour Sainte Barbe, oui. Il n'est tout de même pas dans toutes les Fabriques !...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas un cumulard !

(Rires - Gelach)

Mme Piquard :

Oui, mais je parle du point 34... C'est le point 35 qui concerne Sainte Barbe. Le point 34 est relatif à une convention d'occupation entre la Commune et le CPAS. Monsieur Vandenhove est-il habilité à voter ? C'est ma question.

M. Vandenhove :

Si vous voulez, je quitte la salle pendant le vote...

Mme Piquard :

Non, je vous ne demande pas de quitter... Je demande si vous pouvez participer au vote, en tant que Président du CPAS.

M. le Président :

Non, Monsieur Vandenhove peut participer au vote... Sinon, les membres du Conseil du CPAS ne pourraient pas être membres du Conseil communal.

Mme Piquard :

D'accord !

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**35. Fabrique d'église Sainte Barbe - Compte 2012.
Kerkfabriek Sint Barbara - Rekening 2012.**

M. le Président :

On note l'abstention de Monsieur De Block.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs – 1 abstention

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen – 1 onthouding

**36. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**37. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

38. Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue - Plan crèche de la Commission Communautaire française - Appel à projets 2013 - Projet Merchtem / 19 chaussée de Merchtem 1080 Bruxelles/ création de 48 nouvelles places - Approbation du dossier de candidature.

Wijkcontract Cinema - Belle-Vue - Crècheplan van de Franse Gemeenschapscommissie - projectoproep 2013 - Project Merchtem / Steenweg op Merchtem 19 te 1080 Brussel/ inrichting van 48 nieuwe plaatsen - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

39. Contrat de quartier Escaut-Meuse- Plan crèche de la Commission Communautaire française - Appel à projets 2013 - Projet L 28 /224-226 avenue Jean Dubrucq 1080 Bruxelles/ création de 24 nouvelles places - Approbation du dossier de candidature.

Wijkcontract Schelde-Maas - Crècheplan van de Franse Gemeenschapscommissie - Projectoproep 2013 - Project L 28/Jean Dubrucq laan 224-226 te 1080 Brussel/ inrichting van 24 nieuwe plaatsen - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

Cette crèche existe depuis plusieurs années et n'a pas encore reçu d'agrément ONE parce que, depuis 2010 environ, il n'y a plus d'argent pour cela à la Communauté Française.

A l'époque, j'avais en charge l'Action sociale et vu que le préguardiennat communal était en très mauvais état, j'avais obtenu que l'on puisse déménager les enfants du préguardiennat vers cette crèche L 28, ce qui permettait d'accueillir 4 enfants de plus. Il y avait en effet 20 enfants à l'ancien préguardiennat et il y en a aujourd'hui 24. La Commune

avait l'accord de l'ONE pour que ce transfert se fasse afin d'éviter que ce bâtiment reste vide et que l'on puisse entamer les travaux de restauration nécessaires.

Je vois maintenant que l'on fait l'appel à projets pour la crèche L 28 et j'en suis très heureuse. Toutefois, je voudrais savoir si l'on tient compte dans ce dossier de l'accord de l'ONE qui exigeait, avant de donner son agrément, que le préguardiennat soit construit et que les enfants soient transférés à nouveau vers les infrastructures de l'Ecole 9.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Il est vrai qu'on a pas mal de problèmes avec l'ONE et avec *Kind en Gezin* pour finaliser ces accords. Il y a donc une réunion qui est prévue bientôt pour voir où en sont tous ces projets, que ce soit au niveau de l'argent ou au niveau de ce que l'on peut faire. Bref, on va voir comment on peut avancer.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour votre réponse mais je suppose que vous êtes au courant que la même situation existe pour la crèche du Jardinier qui, elle, est malheureusement inoccupée parce que là, on n'a pas trouvé comment *switcher* les enfants. Les deux problématiques sont donc un peu liées en ce concerne les agréments. A l'époque, comme ces bâtiments étaient déjà prêts par le biais des programmes de contrats de quartier et que les deux infrastructures qui se font maintenant émanent de ces contrats, le Collège communal, dont vous faisiez déjà partie, avait demandé que les priorités soient accordées aux deux bâtiments, celui de l'avenue Jean Dubrucq et celui de la rue du Jardinier. S'ils ne sont pas agréés tout de suite et si l'on tient compte de l'ordre des choses, ils risquent en effet de rester encore inoccupés pendant 3 ou 4 ans... A terme, cela représente respectivement 24 et 18 places.

Mme l'Echevine Vande Maele :

La problématique est réelle puisque le bâtiment était prêt. Il faut toutefois savoir que nous sommes en train de finaliser un projet qui va augmenter les possibilités de travailler avec OLINA. On est dans le cadre d'une convention avec les responsables de cette structure pour qu'ils reprennent également la crèche de la rue du Jardinier. Donc, on avance et j'espère qu'on va pouvoir finaliser tout cela. A mon avis, à la fin de cette année, cela devrait être en ordre.

Mme Piquard :

Et pour ce qui concerne les travaux du préguardiennat, vous avez une idée ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Non, cela...

Mme Piquard :

...On ne connaît pas encore le nombre de places qui seront disponibles ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je peux simplement vous dire que c'est très difficile... Chaque dossier est extrêmement difficile.

Mme Piquard :

Oui, je sais. Cela a toujours été difficile et c'est bien la raison pour laquelle cela a traîné si longtemps...

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est difficile tant avec l'ONE qu'avec *Kind en Gezin*...

Mme Piquard :

Oui, je sais... Ils ont leurs exigences.

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est pourquoi le dossier relatif à la crèche de la rue du Jardinier qui sera clôturé en fin d'année, constitue déjà un soulagement.

Mme Piquard :

En effet, c'est déjà pas mal...

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

40. Contrat de Quartier Rives Ouest - Programme Politique des Grandes Villes - Opération B7/ Rénovation d'un bâtiment industriel en un centre de compétences - Rue Joseph Schols - Chaussée de Gand 393 - Travaux - Cahier spécial des charges, Avis de marché, mode de passation et réservation de la dépense.

Wijkcontract West Oevers - Programma Grootstedenbeleid - Ingrep B7/ Renovatie van een industrieel gebouw in een centrum voor vaardigheden - Joseph Scholsstraat - Steenweg op Gent 393 - Werken - Bestek, Aankondiging van de opdracht, gunningswijze en voorbehoud van de uitgave.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

41. Contrat de quartier Rives Ouest - Plan crèche de la Commission Communautaire française - appel à projets 2013 - Projet Crèche Gand 375 chaussée de Gand à 1080 Bruxelles/ création de 48 nouvelles places - Approbation du dossier de candidature.

Wijkcontract West Oevers - Crècheplan van de Franse Gemeenschapscommissie - projectoproep 2013 - Project Kinderdagverblijf Gentssteenweg op Gent te 1080 Brussel/ inrichting van 48 nieuwe plaatsen - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

42. Contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazare- Plan crèche de la Commission Communautaire française - appel à projets 2013 - Projet Crèche Bonne-Enghien/ création de 36 nouvelles places - Approbation du dossier de candidature.

Wijkcontract Sluis Sint-Lazarus - Crècheplan van de Franse Gemeenschapscommissie - projectoproep 2013 - Project Kinderdagverblijf Bonne-Edingen/ inrichting van 36 nieuwe plaatsen - Goedkeuring van het kandidatuurdossier.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

43. Adaptation du règlement de travail pour l'enseignement communal néerlandophone.

Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik zie dat er bijkomende opmerkingen waren van de syndicale afgevaardigden uiteinde de vergadering van het Overlegcomité. Kan de Schepen misschien zeggen of al die opmerkingen van rekening mee gehouden werden of niet in dat arbeidsreglement en of er dus eigenlijk een protocol van akkoord -of van niet-akkoord- daarover al getekend is ?

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Dekens.

Het woord is aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Als het reglement op uw tafelen komt, denk ik dat er een akkoord bereid is. Nu mag ik al de details aan de diensten vragen en ik mag u ze doormailen.

M. de Voorzitter :

In de Franstalige tekst staat er wel geschreven dat de Nederlandse COPALOC het protocol wel getekend heeft... Maar ik zie het niet in de Nederlandse tekst. In ieder geval, zullen we u het zeker laten weten.

Mevr. Dekens :

Goed.

M. de Voorzitter :

Dank u.

Mogen wij goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

44. Approbation de la convention entre l'Administration communale et *het IBO Verliefde Wolk (De Vaartkapoen) Sint-Jans-Molenbeek* pour l'utilisation de l'infrastructure.

Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het IBO Verliefde Wolk (De Vaartkapoen) Sint-Jans-Molenbeek voor het gebruik van de infrastructuur.

M. de Voorzitter :

Wij vragen u dit punt goedkeuren omdat er in de School Windroos geen turnzaal bestaat.

Het woord is aan Mevrouw Piquard... In het nederlands ?

Mme Piquard :

Non, en français, Monsieur ! Je suppose qu'il n'y a pas de problème...

(Rires - Gelach)

Mme Piquard :

Je souhaite poser une question technique. Je vois en effet qu'une période de location de 2 heures coûte 2.120 euros... Est-ce le montant annuel de la location ? Ou y a-t-il une coquille ?

M. de Voorzitter :

Het woord is aan Mevrouw Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je pense en effet qu'il y a une coquille dans le texte que vous avez reçu. Il s'agit évidemment du montant annuel de la location.

Mme Piquard :

C'est combien le montant exact ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

Ce que vous avez dit : 2.120 euros.

Mme Piquard :

2.120 euros par an... Mais dans ce cas, il y aurait lieu de l'ajouter.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Oui, bien sûr...

Mme Piquard :

Il n'empêche que cela fait un drôle de chiffre si on divise cela par 12 !

Mme l'Echevine Gadaleta :

Mais en fait, ce n'est pas divisé par 12. Comme il s'agit d'une école, la location ne court pas vraiment sur 12 mois. Il s'agit donc d'un forfait qui a été conclu pour l'année scolaire, en décomptant les périodes de congés et de vacances.

M. le Président :

On peut approuver ? Mogen wij goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**45. Approbation de la convention entre l'Administration communale et het Koninklijk Atheneum Toverfluit Sint-Jans-Molenbeek pour l'utilisation de l'infrastructure.
Overeenkomst tussen het gemeentebestuur en het Koninklijk Atheneum Toverfluit Sint-Jans-Molenbeek voor het gebruik van de infrastructuur.**

M. de Voorzitter :

Kunt u goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**46. Plan déchets pour l'enseignement communal fondamental néerlandophone.
Afvalbeheersplan van het gemeentelijk Nederlandstalig basisonderwijs.**

M. de Voorzitter :

Kunt u goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**47. Projet d'établissement pour les écoles communales fondamentales néerlandophones.
Schoolwerkplan voor de Nederlandstalige gemeentelijke basisscholen.**

M. de Voorzitter :

Kunt u goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

48. Règlement scolaire de l'Enseignement communal néerlandophone - Adaptation. Schoolreglement van het gemeentelijk Nederlandstalig basisonderwijs - Aanpassing.

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je n'ai peut-être pas bien lu cela la fois dernière, mais je trouve exagéré qu'après deux jours d'application d'un tarif journalier, la garderie va exiger d'office un tarif pour tout le mois. C'est vraiment exagéré, car je trouve qu'il faut quand même permettre aux parents de faire appel sporadiquement à la garderie plus de deux fois par mois, sans d'office compter l'entièreté du mois. Je trouve que vous poussez vraiment le bouchon un peu loin.

Toujours dans ce cadre-là, avant les vacances, je me souviens qu'on vous avait demandé de nous faire part des mesures exactes et précises qui allaient être mises en place. J'avais posé une question concernant le règlement de cette garderie et on m'a dit qu'il fallait attendre de pouvoir évaluer la situation selon le nombre d'enfants qui seraient inscrits à la rentrée. Je voudrais qu'on m'assure qu'on a bien fait les comptes de l'année passée car j'aimerais revenir en septembre ou en octobre sur le nombre d'inscriptions qui auront été effectuées.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer De Block.

Het woord is aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Mijnheer De Block, een deel van uw vraag gaat veel verder dat het punt dat op de agenda staat en verwijst naar een interpellatie, zoals straks voor Mevrouw Piquard.

Voor de rest, om terug te komen op uw vraag over het feit dat het dagelijks tarief na twee keer overgeschakeld wordt naar een maandelijks tarief, stond dat in het reglement dat vorige keer goedgekeurd werd. Dat is een voorstel dat eindelijk voordelig is voor de ouders omdat de dagtarieven redelijk hoog zijn. Daardoor raden wij aan de ouders die meer dan twee keer per maand gebruik moeten maken van opvang, om over te schakelen naar een maandelijks tarief. Dat komt hen eindelijk goedkoper uit. Dat is dus de reden.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Gadaleta.

Kunt u goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

**49. Règlement scolaire de l'enseignement communal néerlandophone - Note explicative de commun accord - Adaptation.
Schoolreglement van het gemeentelijk Nederlandstalig basisonderwijs - Afsprakennota - Aanpassing.**

M. de Voorzitter :

Kunt u goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

50. Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Projet « Quartier vert » (Op. 5b.4b volet 5b): convention sur l'installation de potagers dans des cours d'intérieurs d'îlots - Approbation de la convention-type.

Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Project « Groene wijk ». (Ingrep 5b.4b luik 5b) : overeenkomst betreffende de installatie van moestuinen in binnenplaatsen – Goedkeuring van de type-overeenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

M. le Président :

Nous allons passer à présent aux interpellations mais avant cela, nous écoutons Monsieur Vermeulen qui a demandé la parole.

Monsieur Vermeulen, évitez de lancer des polémiques, s'il vous plaît.

M. Vermeulen :

Monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'un sentiment. J'ai peur pour nos réunions futures. Je trouve que nos réunions sont de moins en moins intéressantes, de plus en plus longues et on se perd de plus en plus dans des détails.

Par ailleurs, j'ai appris, en me trouvant tout simplement dehors et en ayant une discussion concernant une péniche que je ne savais même pas que l'on possédait, qu'il paraît que cette embarcation, dans son état actuel, est tout simplement un *bac en fer*... Et on s' imagine qu'on va mettre une concierge là-dessus ! On m'a même dit que ce *bac en fer* était dans un tel état qu'il avait du mal à flotter...

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas vrai. C'est faux !

M. Vermeulen :

Je viens de l'apprendre ici, alors que je me trouvais hors de la salle.

Mme la Bourgmestre :

Eh bien, ce qu'on vous a dit est faux.

M. Vermeulen :

Bref, je répète néanmoins qu'on se perd dans des détails et que nos réunions sont beaucoup trop longues.

L'opposition joue certes son rôle et c'est normal. C'est cela, la démocratie. Il n'empêche qu'il règne une telle animosité, une telle concurrence avec le passé, le futur et ce que l'on fait actuellement, que je trouve cela franchement désagréable.

Je pense que si l'on doit construire quelque chose pour le futur de Molenbeek-Saint-Jean, il faut que l'on change le système. Il n'y a rien à faire. On a établi un Règlement d'Ordre Intérieur et je suis désolé : cela fait 5 heures qu'on discute et qu'a-t-on décidé ? On s'est attardé sur des détails, rien de plus...

M. L'Echevin El Khannouss :

On a quand même traité plus de 50 points !

M. Vermeulen :

Oui, mais cela... Vous savez comme moi que des points, on peut aussi en traiter 250...

Bref, je répète que ces réunions sont très peu -mais alors vraiment très peu- intéressantes.

M. le Président :

Monsieur Vermeulen, la Bourgmestre souhaite vous répondre.

M. Vermeulen :

Je serai ravi d'entendre sa réponse...

Mme la Bourgmestre :

Je crois que chacun peut apporter sa contribution au Conseil communal et je suis relativement surprise que vous alliez chercher à l'extérieur, pendant la tenue du Conseil, des informations concernant un point que l'on est en train de débattre. Car la péniche...

M. Vermeulen :

Je ne connais pas la personne qui m'a parlé de cela. Elle est d'ailleurs encore présente dans le public...

Mme la Bourgmestre :

Eh bien, Monsieur Vermeulen, je vous réponds qu'il est plus intéressant de s'informer ici, au sein du Conseil communal, plutôt qu'à l'extérieur. Je peux vous assurer que cette péniche a quand même navigué pour arriver à bon port le long du quai des Matériaux... Je vois que le Monsieur avec qui vous avez parlé fait de grands signes depuis la salle et je suppose qu'il est tout à fait satisfait de son intervention. Cela dit, je pense qu'il se trompe lourdement par rapport à ce projet.

Dans les dossiers que nous avons examinés ce soir -que ce soit pour les Projets subsidiés, les Travaux publics, la Politique des Grandes Villes-, il y a énormément de projets qui vont modifier sensiblement la qualité de vie des Molenbeekois. Il y a des projets qui concernent l'urbanisme. Il y en a d'autres à caractère pédagogique, à caractère social.

Donc, la parole est libre. On entend la vôtre comme on écoute aussi celle des autres mais, en tant que Bourgmestre, je ne peux pas m'inscrire dans votre appréciation.

M. Vermeulen :

Mais je vous comprends. C'est cela la liberté. C'est pour cela qu'on est des Libéraux.

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Je tiens à préciser que nous avons eu jusqu'à présent 4 heures et demies de Conseil, dont quasiment 2 heures de huis clos au départ. 2 heures 30, cela équivaut à la durée d'un Conseil tels que ceux que nous avons précédemment. On a bien travaillé et tout le monde a pu intervenir.

Monsieur Vermeulen, nous vous remercions.

Madame Bastin, vous voulez intervenir vous-aussi ? Si oui, je suis d'accord, mais faites le rapidement... Je vous accorde 30 secondes.

Mme Bastin :

30 secondes pour vous dire que je trouve que la nouvelle présentation des documents n'est pas très heureuse et qu'ils sont beaucoup plus difficiles à manipuler que par le passé.

Je ne sais pas si mes collègues sont d'accord avec moi mais précédemment, nous recevions en premier des documents éventuellement suivis par après d'ajoutes que l'on pouvait facilement glisser les uns derrière les autres. Or, quand je vois à présent que dans les premiers documents reçus, on prévoit d'abord des points à traiter en séance à huis clos, que les numéros ne se suivent plus...

Bref, il me semble que tout cela est devenu un micmac invraisemblable et je trouve que ces trucs agrafés ne sont pas pratiques du tout au niveau de leur manipulation.

Voilà la remarque que je voulais faire.

Merci.

M. le Président :

Madame Bastin, pour répondre à votre remarque relative à la numérotation des points, il faut savoir qu'au moment où l'ordre du jour est établi, les points sont classés dans l'ordre qui existe dans le système au moment où le listing est tiré. Dès qu'un point vient éventuellement s'ajouter ou qu'il y a lieu de procéder à une modification quelconque, cela revoit automatiquement la totalité de la numérotation. Donc, entre les documents qu'on vous envoie et les documents que vous recevez ensuite par BO-Secrétariat, il y a des numérotations qui, effectivement, peuvent avoir changé. Voilà pourquoi des points prévus en séance à huis clos se retrouvent parfois parmi ceux à traiter en séance publique. Mais c'est le système BO-Secrétariat qui veut cela. C'est une des aberrations qui existent encore dans ce système.

J'espère évidemment que l'on pourra corriger cela bientôt, de telle manière qu'il puisse éventuellement y avoir deux numérotations séparées, l'une concernant la séance publique et l'autre concernant la séance à huis clos, avec par exemple l'ajout d'une lettre pour marquer la différence.

C'est tout ce que je peux vous dire car je n'ai pas cela dans les mains et je ne crois pas non plus que ce soit le Secrétariat communal qui sache le gérer.

Mme la Bourgmestre :

Cela dit, on prend acte de la remarque de Madame Bastin.

M. le Président :

Tout à fait.

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Tant qu'on en est à parler de cela, ne pourrait-on pas recevoir la version papier définitive sur nos bancs pour qu'en arrivant, on soit certain de trouver la bonne version, la version complète et définitive ?

Mme la Bourgmestre :

Il est rare de pouvoir présenter une version complète. Il y a très souvent des ajouts de dernière heure...

M. Ait Jeddig :

Oui, ne disons pas la version complète, mais uniquement les points qui n'ont pas été repris dans la première version qu'on reçoit par courrier. Donc, il serait bien qu'on retrouve les points ajoutés sur nos tables de façon à ce que l'on ne doive pas les imprimer nous-mêmes. Il ne faut pas perdre de vue qu'on n'a pas tous l'imprimerie gratuite...

M. le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig. On prend également note de votre remarque, d'autant que c'est un point qui avait déjà été soulevé.

La parole est à Madame P'tito pour une dernière intervention avant les interpellations.

Mme P'tito :

Vu qu'on en est au cahier de doléances vraisemblablement un peu collectives, je vais demander qu'on bénéficie de fauteuils un petit peu plus confortables...

Mme Piquard :

Ah oui... Vu que je suis la doyenne de l'opposition, j'aimerais un fauteuil comme celui du Président !

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Vous aimeriez peut-être des relax ?

Mme Piquard :

Ah ! Ce serait super...

(Rires - Gelach)

Mme P'tito :

Plus sérieusement, si pour la prochaine séance, on pouvait mettre à l'ordre du jour le point concernant mon remplacement à OLINA, j'avoue que cela m'arrangerait. Vous avez fait référence à OLINA tout à l'heure. Cela fait longtemps que j'y assume la responsabilité d'Administratrice-Déléguée et que je n'ai toujours pas été remplacée. Je me permets de le dire en Conseil communal, parce que j'avoue que j'en ai petit peu ras-le-bol.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous êtes à la Mission Locale ?...

Mme P'tito :

Oui, je suis à la Mission Locale. En effet, Monsieur El Khannouss... Et donc, vu qu'on en est au cahier de doléances, si on pouvait mettre cela à l'ordre du jour en septembre, je vous avoue que cela m'arrangerait. Parce que moi, gérer pour vous... Il y a un moment où je sature !

Voilà ce que j'avais à dire. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

M. le Président :

Nous allons passer aux interpellations.

Messieurs Van Damme et Ikazban sont absents et ont tous deux demandé que leurs interpellations soient reportées à la prochaine séance. Nous écouterons donc trois interpellations de Madame Piquard et une interpellation de Monsieur Berckmans.

*Monsieur Vermeulen et Madame Dekens quittent la séance.
Mijnheer Vermeulen en Mevrouw Dekens verlaten de zitting.*

**51. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme concernant la propreté rue Vandenpeereboom.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Jef Van Damme betreffende de netheid in de Vandenperenboomstraat.**

M. le Président :

Le point 51 est reporté.

**52. Interpellation introduite par Monsieur Jamal Ikazban relative au festival "Bruxellons".
Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende het festival "Bruxellons".**

M. le Président :

Le point 52 est reporté.

**53. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant l'Ecole Tamaris.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de School Tamaris.**

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

La période de vacances m'a à nouveau amenée à promener le chien de ma petite-fille. Eh oui, lorsqu'on promène un chien, on a le temps de lever les yeux et d'observer ce qui évolue dans notre environnement. C'est la raison pour laquelle je vous sou mets une problématique d'infrastructure scolaire que j'ai pu constater.

J'ai donc eu l'occasion et ce forcément à plusieurs reprises, d'observer la façade de l'Ecole Tamaris et de m'apercevoir que quelques caoutchoucs d'isolation de certaines fenêtres pendouillaient dans le vide, tant au 1^{er} qu'au 2^{ème} étage.

Il s'agit d'une école de construction récente pour laquelle, je m'en souviens, l'architecte avait soigné l'éclairage naturel via l'installation de nombreuses fenêtres.

En juin 2012, l'ouverture de l'école datait de 9 ans. Elle aura donc 10 ans à cette prochaine rentrée. Est-ce pour autant qu'il faille ne pas y consacrer façon urgente un entretien global avant que les choses n'empirent et que cela coûte des deniers publics supplémentaires et inutiles si on laisse aller les choses ?

Bien sûr, l'entretien des écoles coûte cher et bien sûr, le Collège n'y voit-il pas ici d'urgence, au vu de la vétusté d'autres bâtiments scolaires -bâtiments et locaux plus anciens-.

Mais comme il me plaît à le dire : au plus une personne prend de l'âge, au plus elle coûte cher à l'INAMI... Et il en est de même pour tout bâtiment qui, lui, coûte plus cher en frais de fonctionnement ! Seuls les soins apportés aux uns et aux autres peuvent pallier les frais inutiles.

Toutefois, vu du trottoir d'en face, il me semble qu'actuellement une récupération des isolants des fenêtres là où c'est nécessaire –je ne sais pas ce qu'il en des vitres internes puisque je ne vois que la façade-, permettrait de procéder à des économies de chauffage durant l'hiver à venir.

Quelles initiatives le Collège compte-t-il prendre et quelles priorités prendra-t-il en compte en vue de limiter les frais de fonctionnement dans les bâtiments scolaires, même si je ne prends pour exemple que celui de l'Ecole Tamaris ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Président :

La parole est à Monsieur l'Echevin des Travaux publics.

M. l'Echevin Gypers :

Après vérification effectuée sur place, il apparaît qu'il s'agit d'un déchaussement sur environ 50 centimètres de câbles électriques passant à deux endroits de la façade donnant sur l'avenue des Tamaris. Ces câbles sont placés entre les éléments de bardage et seront prochainement remis en place. Il faut préciser que ceci n'a aucune incidence sur les frais de consommation et le fonctionnement général du bâtiment.

Je peux également vous confirmer que tout le suivi nécessaire en matière d'entretien et de réparations est assuré correctement.

Mme Piquard :

Lors des prochaines vacances scolaires, j'irai à nouveau promener le chien et donc, je surveillerai cela ! Je vous remercie de votre réponse.

M. le Président :

L'incident est clos.

54. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant la propreté publique.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de openbare netheid.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'ai été récemment approchée par une habitante de la rue Osseghem. Il s'agit d'une personne résidant dans l'immeuble de *La Boulangerie de la Queue de Vache*.

Cette personne se plaint du fait que depuis plusieurs mois, il existe un dépôt clandestin de déchets devant son immeuble. Ces dépôts ne sont pas nécessairement des sacs de briques ou autres déchets de chantiers, mais se composent plutôt de divers objets usagés, notamment d'un vieux fauteuil qui est resté campé plusieurs semaines devant la façade.

La personne intéressée ayant téléphoné à plusieurs reprises au service de la Propreté publique s'est entendue répondre qu'elle « *devait donner la plaque de la ou des voiture(s) des auteurs de ces méfaits, afin que ceux-ci puissent être mieux identifiés* ».

Concevant que tout citoyen n'est pas un « assisté communal », si je peux m'exprimer ainsi, mais surtout qu'il a le droit de s'impliquer dans la vie de sa commune, concevant également que tout service communal se doit d'être un réel service aux habitants, il m'est difficile d'admettre qu'une telle réponse puisse être donnée aux personnes s'adressant pour un problème ou l'autre à un service communal et plus précisément en matière de propreté publique !

A juste titre, la personne concernée m'a dit qu'elle ne pouvait tout de même pas passer ses nuits à guetter qui commet ces incivilités.

A mon sens, l'horaire d'été n'est pas la réponse qui peut m'être faite, sachant que tout employé, que tout ouvrier communal preste un horaire complet au cours de cette période, son horaire étant seulement décalé.

Ne pas courir derrière tout dépôt à l'heure près peut constituer une réponse, mais de là à ce que le délai soit vécu par l'habitant comme une « négligence communale », il y a une marge !

Quelle réponse globale peut me donner le Collège face à cette problématique qui semble s'amplifier dans divers quartiers de la Commune ?

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

La parole est à Monsieur l'Echevin de la Propreté publique.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais d'abord répondre à quelques points précis. Après, j'aborderai la problématique de manière plus générale.

Quand on téléphone au service de la Propreté publique, on écoute les informations, on prend note et on envoie le personnel du service sur place pour enlever les dépôts. On ne demande pas de donner une plaque minéralogique avant de procéder à cet enlèvement. Cela, c'est bien évident.

Par contre, en toute logique, on demande à la personne qui téléphone si elle n'a pas pu identifier celui qui a commis l'acte d'incivilité. Cela, c'est tout à fait normal, ce serait même une erreur de ne pas le lui demander. Donc, on demande si la personne « peut » nous

donner ce renseignement mais on ne lui dit évidemment pas qu'elle est « obligée » de nous le fournir.

Pour le reste, on essaie de procéder à l'enlèvement des dépôts clandestins le plus rapidement possible. Il se fait que rien que dans le quartier Maritime, on relève quotidiennement une centaine de dépôts... Vous imaginez la tâche qui est devant nous. Notez que cela existe depuis 30 ans. Il ne faut pas croire que c'est une situation qui n'existe que depuis hier.

Pour ce qui est de l'horaire d'été, celui-ci ne s'applique pas totalement au sein du service de la Propreté publique. Mais ceux qui y travaillent sont aussi des pères de famille qui prennent des congés pendant les vacances scolaires. Forcément, une partie d'entre eux sont absents au cours de cette période et nous avons dû, cette année encore, assurer le service avec le concours de 50% seulement des agents... Et encore, 50% sur papier, puisque certains, en cours de route, nous présentent des certificats médicaux ou prennent l'un ou l'autre jour de congé pour des raisons diverses, des raisons en général tout à fait justifiées. Bref, nous devons fonctionner avec le Règlement du Travail en vigueur.

Je vais répondre à présent d'une façon plus globale. Il se fait que le Collège est en place depuis janvier et que pas mal de choses ont été réalisées depuis son installation. Il y a en effet eu l'établissement d'un état des lieux, une estimation des moyens humains et des moyens matériels. On a aussi fait le point sur l'organisation intrinsèque du service de la Propreté publique et on a étudié les méthodes de travail. On a notamment dressé un cadastre précis du nombre de corbeilles publiques, du type de ces corbeilles, de leur emplacement exact... Vous voyez que cela prend du temps. On a fait la même chose pour les bulles à verre. Bref, on a fait le topo de tout ce que l'on avait.

Par ailleurs, on a fait passer ici, au Conseil communal, ce dont on avait besoin au niveau du charroi. Bien sûr, les moyens humains supplémentaires sont beaucoup plus difficiles à trouver puisqu'on est déjà un « paquet », si j'ose dire, à l'Administration communale et on doit donc essayer par tous les moyens de trouver une manière « de faire mieux avec moins d'argent ».

On explore aussi pour l'instant toutes les possibilités en matière de parcs à conteneurs. J'y reviendrai quand je répondrai le mois prochain à l'interpellation de Monsieur Van Damme.

Ceci étant dit, j'ai fait le point récemment et nous avons procédé à une analyse de tout ce qu'on a pu récolter au cours de ces derniers mois. On a constaté qu'il nous manquait quelque chose d'évidemment très important, quelque chose que j'appellerai un « dispositif propreté »... Clairement, là où le bât blesse, c'est au niveau de la politique de prévention et de contrôle. Il se fait qu'on récolte 200 à 300 tonnes de déchets par mois, ce qui représente entre 30 à 40.000 euros, rien qu'en frais de déversages... Et si l'on fait un rapide calcul, 30 à 40.000 euros par mois, cela représente un demi-million d'euros par an !... On est en train d'exploser les chiffres.

Donc, dire que le service de la Propreté publique n'enlève pas les dépôts est une contre-vérité puisqu'au contraire, nous récoltons de plus en plus de déchets. C'est d'ailleurs ce qui est paradoxal. Nous augmentons notre capacité d'enlèvement des dépôts mais cela nous coûte bien sûr de plus en plus d'argent. Donc, le dernier levier que nous allons actionner, est le levier dit de prévention, de répression et de contrôle. Ceci implique plusieurs choses. Je suis pour l'instant, sur papier, à 90% du travail de la réalisation de ce dispositif. Pour le faire fonctionner, il sera fait appel à la collaboration des divers services qui sont concernés : Propreté publique, Cellule Incivilités et Services de police, entre autres.

Je reviendrai donc vers vous pour vous expliquer les détails de ce dispositif qui, à terme, devra absolument régler ce problème massif d'incivilités... Car il s'agit en effet d'un problème massif et pas du tout anecdotique. Quand une rue est salie, elle est salie par des dizaines de « maisons », si je peux appeler cela comme ça. Ce n'est donc pas du tout un phénomène anodin et c'est pour cela que nous comptons fortement –outre les synergies qu'on peut développer avec la police et les différents services communaux- nous appuyer sur le réseau de caméras. Ceci est très important puisque ce réseau de caméras sera beaucoup plus performant et, surtout, nous offrira de bénéficier de plusieurs caméras mobiles qui pourront être vraiment utilisées de façon optimale. Pour l'instant, les caméras mobiles dont nous disposons ne servent pas à grand-chose puisqu'elles n'ont de « mobiles » que le nom. Ces caméras ne sont en fait pas mobiles et sont techniquement tout à fait dépassées.

En automne, je pourrai donc vous présenter ce dispositif puisque, selon nous, il faut vraiment mettre hors d'état de nuire les pollueurs de cette Commune... Des pollueurs qui font d'ailleurs de l'argent avec des déchets. Ce sont, avant tout, ceux-là qu'on vise. S'ajoutent à cela, tous les actes quotidiens d'incivilités aussi minimes soient-ils, qui coûtent énormément à la collectivité. Il convient donc absolument d'inverser la tendance et quand les rues redeviendront propres, les balayeurs pourront bénéficier d'un périmètre d'action beaucoup plus large et effectueront un travail beaucoup plus « normal », selon nous.

Voilà ce que j'avais à dire. Je reste de toute manière à votre disposition pour toute question.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur Mahy.

C'est vrai que la malpropreté est un problème qui existe depuis belle lurette mais dès qu'elle touche un quartier, elle s'amplifie. Je vous ai parlé de la dame qui m'a montré ce vieux fauteuil abandonné devant chez elle, rue Osseghem... Mais en descendant cette rue par après, j'ai constaté qu'il y avait d'autres dépôts qui commençaient à faire leur apparition. Je conçois que dans certains quartiers, la situation est plus grave que dans d'autres, mais si on laisse aller, cela risque d'empirer partout.

Evidemment, les enlèvements coûtent cher. Je le sais et je suis tout à fait d'accord avec vous. Quant au personnel en vacances, en congé ou malade, c'est une aussi une réalité et il faut évidemment en tenir compte et respecter la législation. Chacun a le droit d'être absent.

Ceci étant, j'ai peut-être une suggestion. Il y a les Articles 60, les APS ou d'autres travailleurs sous contrat qui pourraient peut-être pallier le manque de personnel en des périodes un peu plus difficiles comme celle des grandes vacances.

Par ailleurs, l'installation de caméras mobiles est sans doute une très bonne idée mais encore faudra-t-il prévoir du personnel pour visionner les images. Les images, c'est très bien mais si personne ne les regarde...

Quant à votre plan global de propreté, il semble intéressant et je trouve qu'organiser une Sections Réunies sur le sujet serait une chose bienvenue.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Monsieur Mahy, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. l'Echevin Mahy :

Je veux préciser que ce sont les services de police qui visionnent les images. Là encore, c'est tout le sens des synergies que nous devons établir entre tous les acteurs liés de près à ces incivilités. Je vous assure que je viendrai avec plaisir en Sections Réunies pour vous exposer le projet en détail, avec des chiffres et des éléments concrets. Personnellement, je ne parle d'ailleurs toujours que de choses concrètes, je ne sais pas parler autrement...

Ceci étant, les incivilités –minimes ou graves- sont des choses qui ne sont pas évidentes à contrer, mais j'en ai la volonté. Cela prend du temps parce qu'il faut mettre toutes les pièces du puzzle en place. C'est pourquoi je vous donne rendez-vous un peu plus tard.

Mme Piquard :

Encore cette année, si possible.

Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard. Merci, Monsieur Mahy.

L'incident est clos.

55. Interpellation introduite par Madame Paulette Piquard concernant les garderies scolaires.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Paulette Piquard betreffende de buitenschoolse opvang.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Encore une fois, merci, Monsieur le Président...

M. le Président :

Vous avez travaillé pour trois !

Mme Piquard :

J'ai travaillé pour moi toute seule, figurez-vous.

Mme P'tito :

Tu as travaillé pour nous tous !

Mme Piquard :

Oui, c'est vrai. J'ai travaillé pour le groupe...

J'en viens donc à mon ultime interpellation de ce soir.

Un nouveau règlement concernant le paiement des garderies scolaires à la toute prochaine rentrée vient d'être voté par la majorité lors d'un des derniers conseils communaux.

Plusieurs parents m'ont approchée du fait du coût supplémentaire engendré par celui-ci dans les frais globaux de scolarité de leurs enfants.

Ayant pris le temps de lire ce règlement à l'aise et de façon plus précise, il m'est venu quelques réflexions que je vous soumets :

- Globalement, pour deux parents qui travaillent et qui disposent d'un revenu « moyen », il en coûtera 30 euros mensuels par enfant, hors tout autre frais parascolaire et sans possibilité de dégrèvement qu'il soit d'ordre fiscal mais encore de dégressivité du fait du nombre d'enfants d'une même fratrie.
- Retenant que pendant les jours de petites vacances et durant les congés facultatifs, voire même les journées pédagogiques, il en coûtera par enfant 3,5 euros de plus, soit, si je ne m'abuse, au minimum 17,5 euros pendant la semaine de congé du Carnaval, pour autant qu'il n'y ait pas une journée pédagogique se jouxtant à cette période de petites vacances ! D'où un forfait mensuel de 47,5 euros !
- Il est prévu un supplément de 10 euros pour tout retard non justifié et par heure entamée à la garderie du soir, mais on ne donne aucune autre précision...
- Il est également prévu que lorsqu'un enfant quitte la garderie, repris par l'un de ses parents ou par toute autre personne disposant d'une autorité parentale ou d'une autorisation, que toute la fratrie soit emmenée également.

Sachant qu'à la réflexion, tout peut être amendé en vue d'être amélioré, je vous livre mes réflexions et mes questions :

Politiquement, il me paraît que ce règlement vise essentiellement à rentrer de l'argent dans les budgets communaux, qu'il est rédigé sans aucune souplesse à l'égard des familles et ne vise nullement le confort personnel des enfants, si ce n'est qu'ils soient moins nombreux à être gardés au sein des structures communales... « Gardés », il s'agit bien de cela et ce, sauf quand il fait beau, dans des locaux bruyants, voire inadaptés.

Effectivement, tout enfant a le droit au contact social et d'être encadré et ce, même ceux issus de parents qui ne disposent pas d'un travail reconnu, qui parfois sont en quête de formations professionnelles ou pratiquent des *petits boulots* en horaires décalés pour s'en sortir financièrement. Ces personnes, en quête de formation ou de travail, ne disposeront pas des moyens suffisants pour payer les garderies de leurs enfants et, en cette matière, rien n'est prévu.

Retenons encore que beaucoup de familles vivent dans des logements exigus qui ne permettent pas à leurs enfants de bénéficier d'une scolarité harmonieuse. L'obligation de reprendre toute une fratrie à la même heure ne prend également pas en compte cette problématique.

1. Quid d'une prévision de dégressivité financière liée au nombre d'enfants d'une même fratrie ?

2. Sachant que les parents ne disposent pas tous de familles ou de relations étendues ni de congés adéquats pour s'occuper de leurs enfants, il me paraît opportun de ne pas leur imputer financièrement les frais de garderie lors des jours de congés facultatifs et des journées pédagogiques, pourtant régis par décret scolaire !
3. Quant aux 10 euros attendus par le Collège par heure de retard entamée à la garderie du soir, si celle(s)-ci n'est ou ne sont pas justifiable(s) :
 - a) Jusqu'à quelle heure l'enfant sera-t-il gardé ? Rien n'est prévu dans le règlement.
 - b) Qui déterminera la validité du justificatif ? La direction de l'école ? Une surveillante scolaire ayant elle-même quelques obligations privées après ses horaires ?
 - c) Qu'est-il prévu comme critère justifiant le retard –non énoncé dans le règlement remis aux parents- ? Une directive communale générale est-elle adressée aux écoles ?
4. Quid de l'obligation parentale de reprendre à la même heure tous ses enfants ? Quelle possibilité existe pour ceux-ci d'emmener –durant les heures de garderies normales- un de leurs enfants chez le médecin ou à une activité parascolaire, qu'elle soit sportive ou culturelle ? Quid de la liberté d'un parent de s'occuper plus ponctuellement d'un de ses enfants en difficulté scolaire ?
5. Je souhaite savoir dans quel projet parascolaire sera réinvesti l'argent récolté par les garderies payantes :
 - a) Les enfants disposeront-ils d'un espace d'étude dans *toutes* les écoles, ce qui n'est actuellement pas le cas ? J'ai bien dit dans *toutes* les écoles.
 - b) Des activités concrètes seront-elles instaurées pour les enfants durant les garderies, ou se contentera-t-on encore de l'occupationnel actuel ?
 - c) Est-il prévu une amélioration d'infrastructures dans les locaux accueillant les enfants en garderie et ceci notamment en matière d'acoustique ?
 - d) Le personnel d'accueil suivra-t-il une formation spécifique « d'accueil de l'enfance » ?

Je vous remercie de vos réponses ponctuelles mais j'attends surtout une pratique politique menée dans une vision plus globale en matière d'accueil de l'enfance.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Monsieur De Block, vous souhaitez prendre la parole ?

M. De Block :

En tout cas, je souhaite me joindre à l'interpellation de Madame Piquard. Il y a beaucoup de parents qui, effectivement, sont inquiets et qui sont même révoltés à la suite de ces mesures. Il y a même des parents qui réfléchissent concrètement à une manière de ne plus confier leur enfant à ces garderies. Je l'ai dit et je le dirai encore, je pense qu'on vise à exclure une partie de la population qui, en fait, a besoin de ces garderies, y compris pendant la pause de midi.

C'est vrai qu'à la limite, les garderies d'avant et d'après classe –même si je suis convaincu que les gens en ont besoin- pourraient donner lieu à une petite participation aux frais... Mais payer pendant le temps de midi juste pour pouvoir rester dans les locaux de l'école et y manger ses tartines, je trouve que cela va vraiment dans un très mauvais sens ! Cela va provoquer des va-et-vient des enfants dans les rues puisque tous ne vont pas se déplacer accompagnés de leurs parents. On risque donc de voir des enfants seuls qui, à partir d'un certain âge, vont se balader partout à Molenbeek-Saint-Jean pendant le temps de midi. C'est donc quelque chose à laquelle il convient de réfléchir ou de réfléchir à nouveau.

Ce qui m'a inquiété lors de la réunion du Conseil communal du mois de juin, c'est que l'Echevine de l'Instruction publique semblait dire qu'un des éléments de l'évaluation de cette mesure était basé sur le nombre d'enfants qui fréquenteraient encore ces garderies. Cela m'a trotté en tête pendant les vacances et je voudrais vraiment qu'on me rassure que le but, l'objectif non-déclaré de cette mesure, ne soit pas d'augmenter la qualité ou le taux d'encadrement au sein de la garderie, non pas en embauchant plus de gens, mais en écartant des enfants...

Une dernière chose, je sais qu'il y a un problème au niveau du financement de nos écoles. Je voudrais lier le phénomène à l'Article 29 de ce règlement scolaire contre lequel j'ai voté, article où l'on permet aussi à la publicité de faire son entrée dans nos écoles. L'Article 29 stipule en effet qu'il convient de chercher des moyens pour pouvoir malgré tout mener des activités, activités qui ne relèvent pas clairement des fameux « socles de compétences » mais qui relèvent quand même du domaine des activités auxquelles les enfants doivent généralement participer... En tout cas d'activités auxquelles je trouve que chaque enfant est censé ou doit participer.

Bref, je répète que je pense qu'on va dans le mauvais sens. On pousse les choses vers des situations qui seront contraires au projet pédagogique qu'on vient d'évoquer dans les points précédents.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci, pour votre interpellation.

Madame Piquard, j'ai à vous répondre sur plusieurs points puisque vous avez notamment parlé de 30 euros mensuels réclamés pour chaque enfant *sans aucune possibilité de dégrèvement*... Or, il y a bien un dégrèvement d'ordre fiscal qui est prévu. Chaque parent recevra une fiche fiscale par année civile avec les montants exacts qui ont été perçus, afin de pouvoir les déduire de leurs contributions.

Mme la Bourgmestre :

C'est d'ailleurs la loi...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Tout à fait, c'est une obligation légale et ce sera donc fait comme ça.

Mme la Bourgmestre :

J'ajoute que les parents en sont informés !

Mme l'Echevine Vande Maele :

En effet et donc là, il y a une erreur de votre part...

Vous parlez aussi d'un coût de 30 euros et on ne sera en effet pas loin de cela, puisque nous avons bien scindé les choses : 5 euros le matin, 5 euros le midi, 10 euros le soir et 10 euros les mercredis après-midi.

Il faut savoir que le matin et le soir, les parents bénéficient d'un quart d'heure gratuit pour éviter des frais de garde supplémentaires. Evidemment, il faudra voir comment cela va se passer. Je ne pense pas que les enfants vont rester à toutes les garderies.

Je répète donc qu'on a bien scindé le tout et cela expressément pour éviter un forfait global obligatoire pour tous.

En ce qui concerne les jours de petites vacances, il est vrai que les parents ne sont pas obligés de laisser leurs enfants en garderie. Il est vrai aussi que si tel est malgré tout le cas, ce sera payant. Mais je répète que les parents qui sont eux-mêmes en congé ou qui peuvent trouver un autre moyen de garde peuvent bien sûr ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Cela, c'est évident.

Il faut que vous sachiez aussi que pendant les dernières vacances de Carnaval 2013, quand l'accueil était gratuit, sur 1.200 élèves des écoles néerlandophones, un maximum de seulement 70 élèves ont fréquenté l'accueil. Donc, un taux de 5,8%.

Côté francophone, sur 5.400 enfants, un maximum de 521 élèves ont fréquenté l'accueil, soit un total inférieur à 10%.

Ceci prouve que la plupart des parents ne laissent pas leurs enfants en garderie pendant les petites vacances scolaires.

Vous parlez aussi d'un supplément de 10 euros pour tout retard non-justifié, sans aucune précision. Or, il y a une précision : dans le règlement, il est clairement indiqué que l'appréciation des motifs est laissée à la direction de l'établissement et/ou aux responsables de l'accueil. Donc, cette responsabilité est laissée aux écoles...

Mme Piquard :

Oui, mais sur quels critères jugera-t-on cela ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Eh bien, il faudra voir... En fait, c'est difficile de légiférer à ce sujet et de définir exactement les critères dans le règlement. On verra plutôt à l'usage.

C'est vrai qu'il peut y avoir des cas de maladies et autres, mais si un parent laisse d'office son enfant à l'école systématiquement après 18 heures alors qu'il n'y a pas de motif réel à cela, c'est normal qu'on prenne des mesures.

Quant au point par lequel vous soulignez que toute la fratrie doit être emmenée en même temps, c'est vrai que nous avons introduit cette règle dans le règlement pour pouvoir

mieux s'organiser pendant les activités, surtout le mercredi après-midi. Si un enfant reste en garderie mais que son frère ou sa sœur la quitte, cela perturbe l'organisation de l'accueil. C'est en tout cas ce que les responsables craignent. Voilà pour le côté pratique.

Au niveau de l'argent qui sera récolté, c'est vrai que le règlement ne vise pas au départ à faire entrer des fonds dans les budgets communaux, mais plutôt à payer une partie des frais engagés et surtout à améliorer l'accueil des enfants. C'est une chose à laquelle nous allons essayer de veiller.

Pour ce qui concerne les frais, il y a bien sûr les frais de fonctionnement –chauffage et autres-, les frais salariaux des animateurs et des coordinateurs d'animation, les frais de formation, les frais d'entretien, les frais de matériels, les frais de nettoyage, etc. Tout cela a un coût.

Vous dites aussi que rien n'est prévu pour des personnes qui auraient des difficultés financières, mais il faut savoir qu'un tarif réduit de 50% est prévu pour toute famille qui fait état d'un revenu annuel brut imposable inférieur à 23.995 euros indexé chaque année et pouvant produire un avertissement-extrait de rôle par famille. Ces familles bénéficient donc d'un tarif réduit à 50%.

Mme Piquard :

Je parlais d'un couple qui bénéficie de deux revenus moyens... Or, je sais que dans le règlement, il existe ce dégrèvement fiscal pour des familles qui gagnent 23.900 et quelques euros par an.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ce n'est pas un dégrèvement fiscal dont il est question ici, Madame. C'est d'une réduction dont il faut plutôt parler...

Mme Piquard :

Oui, d'une remise en quelque sorte. Mais il n'empêche qu'ils ont droit à la moitié du prix...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Les autres ont droit au dégrèvement fiscal dont vous parlez...

Mme Piquard :

Eh bien, ce n'est pas écrit...

Ils ont droit au dégrèvement fiscal s'ils paient un minimum de 30 euros ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ah non ! Chacun recevra une fiche fiscale avec les montants payés annuellement. C'est d'ailleurs quelque chose d'obligatoire. Même quelqu'un qui n'aura payé que 5 euros recevra une fiche fiscale qui mentionnera ce montant.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Quel que soit le cas de figure, on est obligé de remettre une attestation fiscale... C'est une obligation légale qui existe depuis quelques années. Avant, on avait...

Mme Piquard :

... Oui, je sais que cela existe pour les crèches. Tant mieux que cela existe désormais également pour les écoles, mais ce n'est pas précisé dans le document.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je disais que depuis quelques années, l'âge des enfants concernés a été étendu et porté à douze ans, à condition qu'il s'agisse de garderies fonctionnant dans des infrastructures agréées. Naturellement, les écoles font partie de cette catégorie d'établissements. Cela aussi a été expliqué dans le courrier adressé à toutes les écoles.

Mme Piquard :

Merci.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Il y a encore un point très important qui est celui de savoir dans quel(s) projet(s) parascolaire(s) sera réinvesti l'argent récolté grâce aux garderies payantes. Actuellement, certaines écoles organisent encore des heures d'études qui étaient jadis payantes. Ces heures ne sont désormais plus payantes et il est vrai que de ce fait, on rencontre pour l'instant des difficultés pour organiser cela dans chaque école. Mais notre objectif est évidemment d'y arriver dans le futur... Chaque école devrait dès ce moment avoir la possibilité d'organiser des heures d'études, car pour l'instant, du côté néerlandophone, il n'y a qu'une école sur cinq qui en organise et du côté francophone, il n'y en a que sept sur quinze.

Quoi d'autre encore ? Il y aura un plan qui sera élaboré et je vous propose d'en reparler après la rentrée, lorsqu'on connaîtra le nombre exact d'inscriptions et que l'on verra comment tout cela s'organise. Je vous propose d'attendre un trimestre pour nous permettre de reparler de tout cela et de faire le point lors d'une Sections Réunies consacrée à tout ce qu'on aura mis en place pour améliorer le fonctionnement des garderies.

Vous avez aussi posé une question relative à l'aménagement des infrastructures, notamment en matière d'acoustique. Je pense que pour être satisfaisantes, les infrastructures devront être améliorées dans tous les locaux, non seulement dans ceux où sont organisés les garderies mais également dans tous les autres, à commencer bien sûr par les classes où se donnent les cours.

Nous devons donc veiller au bon entretien des bâtiments et l'acoustique sera un élément évidemment pris en compte dans tous nos projets futurs, qu'il s'agisse de rénovations ou de constructions.

J'en viens à votre question concernant les membres du personnel d'accueil. Vous avez demandé s'il était prévu qu'ils suivent une formation spécifique d'accueil à l'enfance. Il faut savoir que ce personnel suit déjà des formations. Pour les animateurs francophones, il s'agit de formations CEMEA et pour les animateurs néerlandophones de la formation de la VGC donnant lieu à la délivrance de la « *Basis Attest Begeleider in de Kinderopvang* ».

D'autres formations -Premiers Secours, Communication et Workshops sur l'organisation d'animations- sont également organisées.

Des formations supplémentaires seront encore prévues selon les besoins. Là, il faudra analyser les demandes de chaque animateur et essayer d'y répondre en suivant toujours notre objectif d'améliorer la qualité de l'accueil.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président :

Merci, Madame l'Echevine.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne suis pas hyper-satisfaite de vos réponses parce que vous dites, par exemple, que les heures d'études étaient payantes auparavant... Payantes pour la Commune, peut-être, mais pas pour les parents ! Les parents ne payaient pas les heures d'études ! Je suis désolée... A l'Ecole 16 où mon petit-fils est encore inscrit, l'Etude était gratuite avant d'être supprimée il y a deux ans.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas vrai... Mes enfants ont été à l'Ecole 16 et on payait l'Etude !

Mme Piquard :

Eh bien, moi, on ne payait pas pour mon petit-fils, du moins lorsqu'il était en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années !...

Pour ce qui est de l'évaluation, je serai bien sûr présente au mois de janvier pour voir avec vous ce qui a changé. En ce qui concerne le réinvestissement, il s'agirait d'être un peu plus concret... Vous parlez de « plans ». Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Des plans, on peut évidemment en faire sur tout et sur n'importe quoi. Voilà pourquoi je répète que je ne suis pas très heureuse des réponses que vous m'avez apportées ce soir.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

L'incident est clos.

**56. Interpellation introduite par Monsieur Dirk Berckmans concernant le règlement communal relatif à l'utilisation des locaux communaux par des associations.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende het gemeentelijk reglement inzake het gebruik van lokalen door verenigingen.**

M. de Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Tijdens een vorige Gemeenteraadszitting, enkele maanden geleden, kondigde het College Van Burgemeester en Schepenen aan dat er wordt gewerkt aan een gemeentelijk reglement voor wat het gebruik betreft van gemeentelijke lokalen door Molenbeekse verenigingen. In dit reglement zou, onder andere, worden voorzien dat ter zake dezelfde regels –rechten en plichten- zouden gelden voor alle verenigingen die een aanvraag indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken met als doel een arbitraire toewijzing van die lokalen te vermijden.

Ik stel hierover de volgende vragen :

- 1) Wat is de stand van zaken inzake de redactie van dit reglement ? Hebt u al een idee wanneer dit ontwerp van reglement ter goedkeuring aan de Gemeenteraad zal kunnen worden voorgelegd ?
- 2) De voormelde aankondiging werd namens het College gedaan door de Schepenen die bevoegd is voor het jeugdbeleid. Ik vind het natuurlijk goed dat jeugdverenigingen en aanverwante organisaties zich op dit reglement zullen kunnen beroepen om, indien zij dit nodig achten, een aanvraag te kunnen indienen voor het gebruik van een gemeentelijk lokaal.
 - a) Zullen andere verenigingen –ik denk aan sport-, cultuur- en sociale verenigingen die geen eigen lokaal hebben-, ook een aanvraag kunnen indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Ik ga ervan uit dat dit het geval zal zijn, maar zekerheidshalve stel ik toch de vraag. Immers, zowel jeugd- als andere verenigingen leveren in een gemeente, een positieve bijdrage tot het sociale leven en tot meer sociale samenhang.
 - b) Zijn er verenigingen die door het reglement in wording zullen worden uitgesloten om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Zo ja, over welke categorieën verenigingen gaat het ?
- 3) Kan het ontwerp van reglement nu al ter beschikking worden gesteld van de Gemeenteraadsleden die interesse hebben voor deze gelegenheid ?
Kan voor de geïnteresseerde Gemeenteraadsleden een werkvergadering –een Commissievergadering- worden georganiseerd om het ontwerp van reglement te bespreken, dat ruime tijd vooraleer het reglement ter goedkeuring aan de Gemeenteraad zal worden voorgelegd ? Het kan volgens mij immers verrijkend zijn om hierover vooraf van gedachten te wisselen en misschien geïnteresseerde Gemeenteraadsleden op die manier ook een positieve en inhoudelijke inbreng doen wat de redactie van het reglement betreft ?

Ik dank u.

M.de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En fait, Monsieur Berckmans, il faut savoir qu'il existe depuis de très nombreuses années un règlement communal relatif aux locations de salles appartenant à la Commune et

aux écoles. Il se peut qu'avec le temps, ce règlement n'était plus appliqué et que certaines salles –je pense surtout au Karreveld et au Sippelberg- étaient donc mises à disposition un peu selon les disponibilités et selon les proximités.

Quand la nouvelle majorité a été installée, elle a souhaité réactiver l'application de ce règlement, ce qui a causé, comme vous vous en souvenez sans doute, des réactions parfois vives de la part de certains Conseillers communaux qui ne comprenaient pas pourquoi on n'avait plus appliqué le règlement depuis tant d'années et que, tout à coup, on avait décidé de le remettre en vigueur.

Il y a eu aussi une certaine incompréhension émanant de quelques associations qui se sont étonnées que pendant des années, elles avaient bénéficié de l'entière disponibilité et de la gratuité de ces salles avec même éventuellement du personnel mis à leur disposition et que tout à coup, ce n'était plus le cas.

Nous avons néanmoins décidé d'actualiser ce règlement communal et évidemment, c'est un travail d'importance que nous souhaitons soumettre à l'approbation du Conseil communal dans les meilleurs délais. Je souhaiterais que cela vous soit présenté avant la fin de cette année pour que ce règlement puisse être mis en application dès 2014 pour la nouvelle année budgétaire.

Vous avez évoqué la communication de Madame Turine par rapport à l'ouverture aux associations, mais il est évident que nous souhaitons ouvrir à un public le plus large possible les salles communales et les salles des écoles... Qu'il s'agisse d'associations qui s'occupent de la jeunesse, mais aussi des associations à vocation sportive, culturelle, d'éducation ou de cohésion, tel que cela se fait d'ailleurs déjà aujourd'hui. Pas plus tard que ce soir, vous avez entendu des interventions concernant, par exemple, les Ecoles de Devoirs que nous souhaitons également ouvrir à des associations. La collaboration de la Commune passe donc aussi par la possibilité de pouvoir occuper ces locaux.

A côté de cette possibilité de mise à disposition ou de location par des associations, il y a aussi des particuliers qui peuvent bénéficier des salles communales, notamment pour des fêtes à caractère familial.

Ce que nous voulons en appliquant à nouveau ce règlement, c'est de pouvoir objectiver la mise à disposition ou la location des salles et de pouvoir responsabiliser les occupants. En effet, ce qui nous intéresse d'abord, c'est que les personnes qui ont des locaux mis à leur disposition se rendent compte que ce n'est parce que ces bâtiments appartiennent à la Commune qu'on peut les utiliser comme on veut et quand on veut. Il faut donc qu'ils aient bien conscience qu'il faut se plier à certaines obligations et qu'un état des lieux est établi. Il faut évidemment respecter ces lieux, il faut respecter les horaires et il faut respecter le travail du personnel communal, notamment au niveau des heures supplémentaires. Tout cela sera donc précisé dans le règlement qui vous sera proposé tout prochainement.

Enfin, vous savez qu'on enregistre une augmentation de la population à Molenbeek-Saint-Jean, que de plus en plus d'associations fonctionnent sur son territoire et notre souhait est de faire en sorte que tant les bâtiments communaux que les écoles puissent accueillir un maximum d'activités, mais ceci dans le cadre d'un règlement précis et d'un respect strict de celui-ci.

Vous avez émis le souhait que ce règlement puisse être discuté avant d'être présenté au Conseil communal. Je pense qu'il est important que les Conseillers communaux aient en effet la possibilité de pouvoir s'exprimer sur celui-ci et d'émettre des remarques. J'ajoute que ce règlement communal a également un aspect technique et je pense donc moi-aussi qu'il

est plus intéressant de pouvoir en parler au préalable au sein d'un groupe de travail, plutôt que de venir directement au Conseil communal, ce qui ne ferait qu'allonger la séance sans pour autant nous permettre d'avoir un débat productif par rapport à la mise en œuvre de celui-ci.

Voilà, Monsieur Berckmans, les considérations que je souhaitais apporter à la suite de votre interpellation.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank u voor dit positieve en uitgebreide antwoord. Ik ben ook tevreden dat de Gemeenteraadsleden die interessen hebben van bepaalde onderwerpen vooraf zullen kunnen concerteert worden over dit reglement. Dat vermijdt ook dat er onnodige discussies op de Gemeenteraad zelf niet plaats zullen hebben, zoals wanneer u iets vraagt en men u antwoord dat het te laat is, enz. Ik dank u dus voor uw antwoord.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Cette interpellation clôture la séance publique du Conseil communal.

La séance publique est levée.

De openbare zitting is opgeheven.